



Relations Couronne-Autochtones
et Affaires du Nord Canada

Crown-Indigenous Relations
and Northern Affairs Canada

Canada

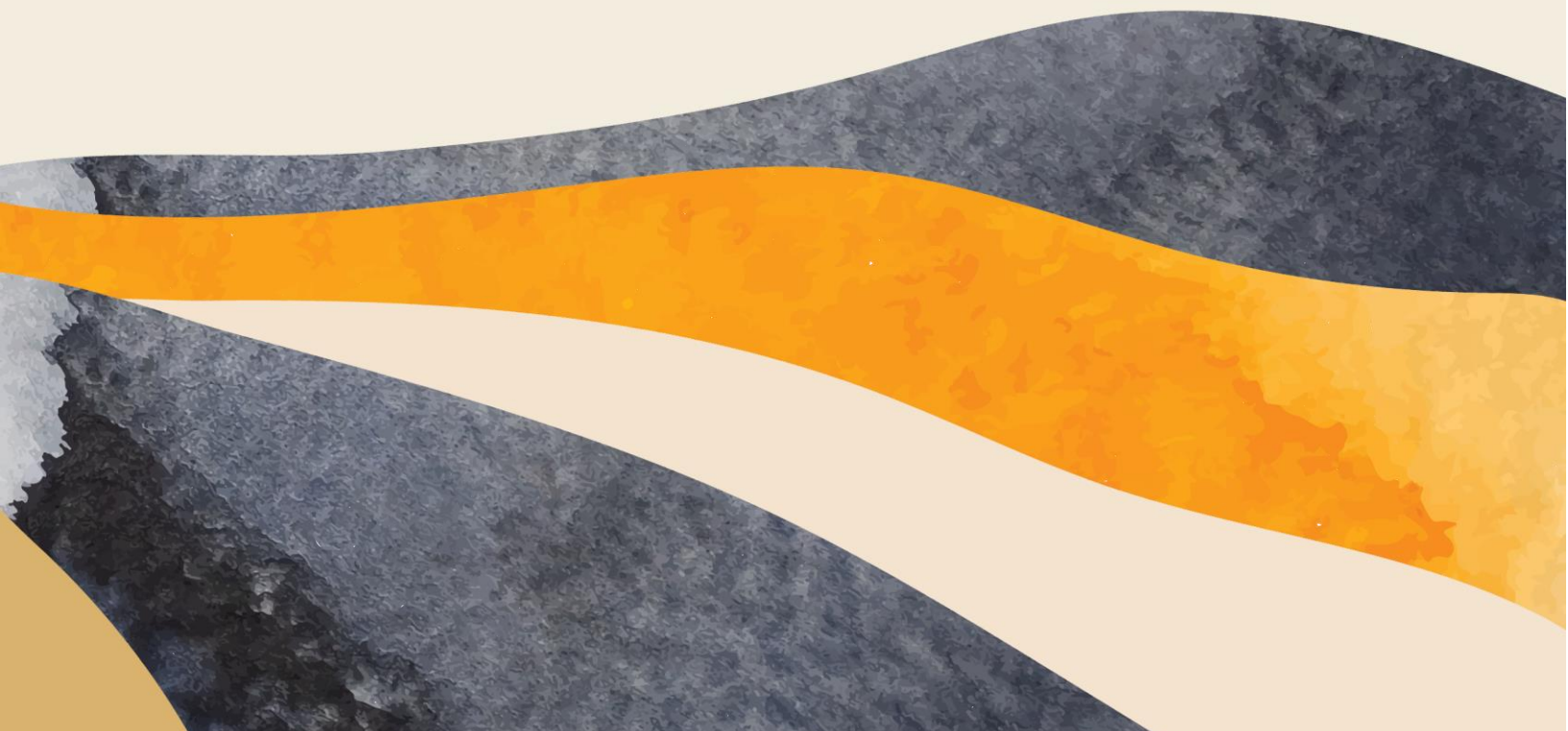


Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025

L'honorable Rebecca Alty, c.p., député
Ministre des Relations Couronne-Autochtones

L'honorable Rebecca Chartrand, c.p., député
Ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique et ministre responsable de
l'Agence canadienne de développement économique du Nord



© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par les ministres l'honorable Rebecca Alty (ministre des Relations Couronne-Autochtones) et l'honorable Rebecca Chartrand (ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique et ministre responsable de l'Agence canadienne de développement économique du Nord), 2025

Numéro R1-111F-PDF au catalogue

ISSN 2561-9918

Aussi disponible en anglais sous le titre : 2024–25 Departmental Results Report

Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025 de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

Table des matières

- [En un coup d'œil](#)
- [De la part des ministres](#)
- [Résultats : Nos réalisations](#)
 - [Responsabilité essentielle 1 : Relations Couronne-Autochtones](#)
 - [Responsabilité essentielle 2 : Affaires du Nord](#)
 - [Services internes](#)
- [Dépenses et ressources humaines](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [Faits saillants des états financiers](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Définitions](#)

En un coup d'œil

Le présent rapport sur les résultats ministériels présente les réalisations réelles de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans son [Plan ministériel pour 2024-2025](#).

- [Vision, mission, raison d'être](#) et [contexte opérationnel](#).

Principales priorités

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) a cerné les principales priorités suivantes pour 2024-2025 :

- Reconnaître et réparer les torts du passé;
- Affirmer et respecter les droits autochtones et appuyer l'autodétermination;
- Diriger le travail du gouvernement du Canada dans le Nord et l'Arctique.

Faits saillants pour RCAANC en 2024-2025

- Total des dépenses réelles (y compris les services internes) : 14 249 650 920 \$.
- Personnel équivalent temps plein total (y compris les services internes) : 1 931.

Pour tout savoir sur les dépenses totales et les ressources humaines de RCAANC, veuillez consulter la [section Dépenses et ressources humaines](#) de son rapport complet sur les résultats ministériels.

Sommaire des résultats

Voici un résumé des résultats atteints par le ministère en 2024-2025 dans ses principaux secteurs d'activité, appelés « responsabilités essentielles ».

Responsabilité essentielle 1 : Relations Couronne-Autochtones

Dépenses réelles : 13 056 432 727 \$

Personnel équivalent temps plein réel : 992

Pour appuyer les résultats sous Relations Couronne-Autochtones, RCAANC :

- a accéléré le règlement des revendications particulières, ainsi que la résolution des litiges et la négociation des ententes de règlement;
- a soutenu le traitement rapide des demandes d'ajouts aux réserves et a poursuivi la refonte de la Politique sur les ajouts aux réserves;
- a fait progresser la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation relevant de la responsabilité du RCAANC, et a appuyé la coordination des appels à l'action à l'échelle du gouvernement fédéral;
- a continué de collaborer avec les partenaires des Premières Nations pour élaborer une solution moderne d'enregistrement des terres;
- a offert du financement pour soutenir les groupes autochtones participant aux tables de discussion sur la reconnaissance des droits et l'autodétermination, ainsi qu'aux cycles de planification et d'investissement à long terme;
- a collaboré avec les partenaires autochtones par l'intermédiaire des mécanismes bilatéraux permanents;
- a travaillé en partenariat avec des organisations de femmes autochtones et de personnes 2ELGBTQI+, et a soutenu les initiatives incluses dans le Plan d'action national des femmes, des filles et des personnes bispirituelles et 2ELGBTQIA+ autochtones disparues ou assassinées;
- a appuyé le ministère de la Justice dans la mise en œuvre du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* sur les droits des peuples autochtones;
- a soutenu les membres des familles et les survivants des femmes, des filles, des personnes bispirituelles et des personnes de diverses identités de genre autochtones disparues ou assassinées dans leur parcours de guérison;
- a augmenté le nombre de traités, d'ententes et d'autres arrangements constructifs qui concrétisent l'autodétermination et font progresser la réconciliation, ainsi que soutenu leur gestion et leur mise en œuvre;
- a poursuivi l'élaboration des engagements énoncés dans la Politique collaborative de mise en œuvre des traités modernes du Canada, y compris la tenue d'un Forum des dirigeants intergouvernemental;
- a mis en œuvre les exigences de la Directive du Cabinet sur l'approche fédérale de la mise en œuvre des traités modernes;
- a travaillé avec les partenaires autochtones pour répondre aux besoins urgents en matière de logement et améliorer la qualité des logements dans les communautés des Premières Nations autonomes, inuites et métisses visées par les traités modernes;
- a collaboré avec les gouvernements des Premières Nations autonomes pour mettre en œuvre leurs accords sectoriels en matière d'éducation.

Pour en savoir davantage sur [Relations Couronne-Autochtones](#) de RCAANC, veuillez consulter la section Résultats : Nos réalisations de son rapport sur les résultats ministériels.

Responsabilité essentielle 2 : Affaires du Nord

Dépenses réelles : 1 015 184 110 \$

Personnel équivalent temps plein réel : 399

Pour appuyer les résultats sous Affaires du Nord, RCAANC :

- a poursuivi les discussions avec les partenaires afin de définir une approche supplémentaire de gouvernance régionale pour le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada (CSAN);
- a évalué et fait progresser des solutions pour répondre aux besoins critiques en matière de logement dans le Nord;
- a fait avancer le transfert des terres et des ressources du Nunavut;
- a continué d'investir dans l'enseignement postsecondaire dans le Nord;
- a soutenu la sécurité alimentaire dans les communautés isolées et nordiques;
- a fait progresser l'élaboration d'un programme de leadership autochtone en matière de climat;
- a aidé les communautés nordiques et autochtones à passer du diesel à une énergie propre, renouvelable et fiable;
- a soutenu des projets d'adaptation aux changements climatiques et de surveillance du climat;
- a continué d'impliquer les habitants du Nord et les scientifiques dans la recherche et la surveillance des contaminants à longue portée dans le Nord;
- a poursuivi la gestion de son portefeuille de 165 sites contaminés dans le Nord;
- a promu l'économie des ressources du Nord et de l'Arctique tout en protégeant l'environnement grâce aux évaluations d'impact, à la planification de l'utilisation des terres et aux initiatives de conservation;
- a fait progresser les processus réglementaires nordiques de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques;
- a travaillé avec des partenaires pour mener des recherches marines, des études sur les récoltes et des activités de surveillance environnementale.

Pour en savoir davantage sur [Affaires du Nord](#) de RCAANC, veuillez consulter la section Résultats : Nos réalisations de son rapport sur les résultats ministériels.

De la part des ministres

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les résultats ministériels 2024–2025 de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) conjointement avec la Ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique.

Cette année, nous avons travaillé avec des communautés des Premières Nations, inuites et métisses alors qu'elles reprenaient la prise de décision sur leurs terres, leur gouvernance et leurs priorités. Une étape importante a été le renouvellement de 25 conventions de financement en matière d'autonomie gouvernementale, offrant aux gouvernements autochtones la souplesse nécessaire pour investir dans ce qui compte le plus pour leurs communautés — comme les soins de santé, le logement, l'éducation et l'emploi.



Nous avons également fait progresser notre travail en matière de réconciliation et de renouvellement des politiques. En Colombie-Britannique, nous avons appuyé la Politique sur la réconciliation des droits, tandis que de nouveaux accords d'autonomie gouvernementale et de cogestion ont été conclus au Québec, à l'Île du Prince Édouard et au Nouveau Brunswick. Nous avons achevé la première phase de mise à jour des Lignes directrices à l'intention des fonctionnaires fédéraux pour respecter l'obligation de consulter, en engageant plus de 300 personnes provenant de communautés et d'organisations autochtones à l'échelle du pays.

Pour réparer des injustices historiques, nous avons réglé 69 revendications particulières — un nombre supérieur à toute autre année précédente. Ces avancées ont été rendues possibles grâce à notre collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations pour élaborer des réformes de la Politique sur les revendications particulières, rendant le processus plus rapide et plus transparent.

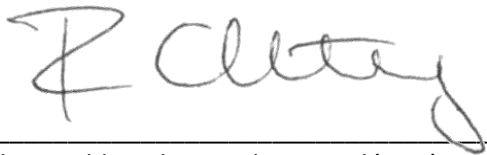
Au début de 2025, nous avons aussi présenté des modifications proposées à la Loi sur la gestion financière des premières nations. Ces modifications visent à améliorer les systèmes et outils financiers et à offrir davantage de soutien aux Premières Nations auto gouvernées afin qu'elles puissent participer à un régime d'emprunt partagé.

Pour soutenir la croissance communautaire, nous avons réalisé 67 ajouts aux réserves et mis en œuvre neuf améliorations clés destinées à accélérer et à rendre plus efficace le processus d'ajouts aux réserves pour les Premières Nations.

Nous avons poursuivi nos actions sur des enjeux urgents et profondément importants. Cela inclut le soutien aux survivants et aux familles touchés par la crise des femmes, filles et personnes 2SLGBTQI+ autochtones disparues et assassinées, et l'avancement des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Au Manitoba, nous avons lancé le projet pilote d'alerte « robe rouge » et poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

En mars 2025, nous avons créé le Conseil national pour la réconciliation et annoncé son premier conseil d'administration. Ce groupe non partisan, dirigé par des personnes autochtones, contribuera à maintenir la réconciliation dans l'ensemble de la société canadienne en répondant directement à l'Appel à l'action no 53.

Les progrès accomplis cette année n'ont été possibles que grâce à des partenariats solides et à une base de respect. À l'aube d'un nouveau mandat en 2025, nous continuerons d'appuyer le leadership autochtone et de travailler ensemble pour créer un changement durable en vue d'un avenir plus juste et plus équitable..

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rebecca Alty', written over a horizontal line.

L'honorable Rebecca Alty, c.p., député
Ministre des Relations Couronne-Autochtones

En collaboration avec le ministre des Relations Couronne-Autochtones, je suis heureuse de présenter le Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025 du ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord Canada. Au cours de la dernière année, nous avons établi des partenariats avec les communautés des Premières Nations, des Inuit, des Métis et du Nord afin d'améliorer la qualité de vie et de soutenir les initiatives dirigées par les Autochtones pour bâtir un Nord et un Arctique forts et prospères.



Un logement sûr et abordable demeure une priorité essentielle dans le Nord. En 2024-2025, nous avons poursuivi notre soutien aux communautés autochtones pour répondre à leurs besoins en matière de logement, tout en renforçant notre engagement par la participation à des forums régionaux sur le logement et par le développement de relations durables. Ces efforts nous ont permis de mieux comprendre les priorités propres à nos partenaires du Nord, afin que les programmes reflètent les réalités locales. Nous avons également collaboré avec les communautés autochtones et nordiques pour les relier à des sources de financement communautaires, afin de mettre en œuvre des solutions de logement adaptées à leurs besoins.

Nous avons continué à promouvoir la croissance économique dans le Nord, en plaçant les voix autochtones au cœur des décisions qui touchent leurs terres et leur avenir. Grâce au Programme de financement des participants du Nord, nous avons soutenu la participation de nos partenaires à l'évaluation de projets tels que le pipeline Norman Wells Ligne 490, le renouvellement du permis d'eau de Diavik et le projet de réhabilitation du mont Nansen.

Pour préparer le développement futur tout en protégeant l'environnement, nous avons collaboré avec nos partenaires du Nord pour faire progresser l'Initiative de réglementation dans le Nord. Dans le cadre de cette initiative, nous avons financé cinq études dirigées par des Premières Nations du Yukon. Ces études examineront les effets des projets liés aux minéraux critiques et aux infrastructures sur leurs communautés, sur les plans environnemental, social et économique, et analyseront l'impact cumulatif de plusieurs projets au fil du temps. En recueillant ces données dès le départ, nous pourrions prendre des décisions plus rapides et mieux éclairées, au bénéfice de tous.

Ensemble, ces résultats témoignent de notre véritable partenariat avec tous les habitants du Nord, alors que nous construisons un avenir plus durable, inclusif et prospère. Pour la suite, nous restons déterminés à renforcer les capacités, à appuyer les solutions communautaires et à veiller à ce que les habitants du Nord disposent des outils nécessaires pour s'épanouir.

L'honorable Rebecca Chartrand, c.p., député
Ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique et ministre responsable de l'Agence canadienne de développement économique du Nord

Résultats : Nos réalisations

Responsabilités essentielles et services internes

- Responsabilité essentielle 1 : Relations Couronne-Autochtones
- Responsabilité essentielle 2 : Affaires du Nord
- Services internes

Responsabilité essentielle 1 : Relations Couronne-Autochtones

Dans la présente section

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Progrès à l'égard des résultats
- Renseignements sur les résultats
- Principaux risques
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes

Description

Cette responsabilité essentielle consiste à aider les organismes, les individus, les collectivités et les gouvernements autochtones à faire progresser la réconciliation et l'autodétermination en renforçant les relations Couronne-Autochtones fondées sur le respect, la coopération, le partenariat, l'affirmation et la mise en œuvre des droits autochtones.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue au domaine « Saine gouvernance » du Cadre de qualité de vie pour le Canada et, plus particulièrement, aux indicateurs « L'autodétermination des Autochtones » et « Discrimination et traitement injuste », par l'entremise de l'ensemble des activités mentionnées dans la description de la responsabilité essentielle.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente le rendement du ministère par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle 1 : Relations Couronne-Autochtones.

Tableau 1 : Les injustices passées sont reconnues et résolues

Le tableau 1 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié à « Les injustices passées sont reconnues et résolues » au cours des 3 derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Nombre de revendications particulières résolues par le Ministère	35	31 mars 2025	2022-2023 : 56 2023-2024 : 42 2024-2025 : 69
Nombre d'ajouts aux réserves terminés	70	31 mars 2025	2022-2023 : 40 2023-2024 : 17 2024-2025 : 67 ^a

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Pourcentage d'anciens pensionnats pour lesquels des travaux d'enquête ont été menés ^b	86 %	31 mars 2025	2022-2023 : Nouveau en 2023-2024 2023-2024 : 61 % 2024-2025 : 61 % ^c
Pourcentage d'appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation qui sont mis en œuvre ^d	100 %	31 mars 2026	2022-2023 : 85 % 2023-2024 : 85 % 2024-2025 : 85 %

^a Le processus d'ajouts aux réserves (AR) nécessite une coordination complexe, des ressources considérables et une expertise technique spécialisée tant au sein du gouvernement du Canada que des communautés des Premières Nations. Bien que le ministère ait légèrement manqué son objectif de finaliser 70 AR en 2024-2025, atteignant plutôt 67 réalisations, le financement supplémentaire accordé pour mieux soutenir le processus a permis au ministère de traiter 4 fois plus de demandes d'AR que l'année précédente.

^b Cet indicateur se rapporte aux travaux d'enquête sur les sites d'inhumation non marqués aux pensionnats inclus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens de Terre-Neuve-et-Labrador.

^c Le pourcentage d'anciens pensionnats ayant fait l'objet de travaux d'enquête reflète l'approche progressive adoptée par de nombreuses communautés autochtones, qui privilégient d'abord la recherche et la collecte de connaissances avant de passer aux enquêtes.

^d Cet indicateur inclut les initiatives dont le gouvernement fédéral a la responsabilité exclusive ou partagée et qui sont mises en œuvre ou en voie de l'être.

Tableau 2 : Les peuples autochtones font progresser leurs structures institutionnelles et leur gouvernance

Le tableau 2 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié à « Les peuples autochtones font progresser leurs structures institutionnelles et leur gouvernance » au cours des 3 derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Pourcentage de Premières Nations ayant adopté une mesure de rechange à la <i>Loi sur les Indiens</i>	71,5 %	31 mars 2025	2022-2023 : 68 % 2023-2024 : 70,2 % 2024-2025 : 71,3 % ^a
Pourcentage de Premières Nations qui exercent leur compétence sur la gestion financière	61,5 %	31 mars 2025	2022-2023 : 58 % 2023-2024 : 59,3 % 2024-2025 : 64,8 %
Pourcentage de Premières Nations qui exercent leur compétence sur la gestion des terres	19,3 %	31 mars 2025	2022-2023 : 17,9 % 2023-2024 : 19,7 % 2024-2025 : 20,3 %
Pourcentage de groupes autochtones qui ont amélioré leur capacité de gouvernance	5 %	31 mars 2025	2022-2023 : Nouveau en 2023-2024 2023-2024 : 10 % 2024-2025 : 11,9 %

^a L'adoption par les Premières Nations a été légèrement plus lente que prévu, et certaines des Premières Nations ayant choisi d'adhérer au régime de gestion des terres ou au régime de gestion financière en 2024-2025 participaient déjà à l'autre régime. Par conséquent, cela n'a pas entraîné une augmentation du pourcentage total de Premières Nations ayant adopté une mesure de rechange à la *Loi sur les Indiens*.

Tableau 3 : Les peuples autochtones déterminent leur développement politique, économique, social et culturel

Le tableau 3 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié à « Les peuples autochtones déterminent leur développement politique, économique, social et culturel » au cours des 3 derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Nombre annuel de priorités cernées par l'entremise des mécanismes bilatéraux permanents qui donnent lieu à des politiques, à un financement ou à une législation	12	31 mars 2025	2022-2023 : 13 2023-2024 : 8 2024-2025 : 14
Pourcentage d'Autochtones ayant conclu des ententes de type préliminaire élaborées conjointement	90 %	31 mars 2025	2022-2023 : Nouveau en 2023-2024 2023-2024 : 71 % 2024-2025 : 90 %
Nombre de traités, d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives qui ont été conclus	93	31 mars 2025	2022-2023 : 60 2023-2024 : 77 2024-2025 : 94
Pourcentage d'Autochtones avec qui des traités, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives ont été conclus	40 %	31 mars 2025	2022-2023 : Nouveau en 2023-2024 2023-2024 : 43 % 2024-2025 : 48 %

Tableau 4 : Les peuples autochtones renforcent leurs conditions socioéconomiques et leur bien-être

Le tableau 4 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié à « Les peuples autochtones renforcent leurs conditions socioéconomiques et leur bien-être » au cours des 3 derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Moyenne de l'Indice de bien-être des communautés pour les titulaires d'un traité moderne ou d'une entente sur l'autonomie gouvernementale	64 ^a	31 mars 2029	2022-2023 : 66 ^b 2023-2024 : 64 ^c 2024-2025 : 64 ^c
Pourcentage de groupes autochtones ayant conclu des ententes qui démontrent une augmentation de l'Indice de bien-être des communautés	60 % ^a	31 mars 2029	2022-2023 : 67 % ^d 2023-2024 : 57 % ^e 2024-2025 : 57 % ^e
Pourcentage d'écoles des Premières Nations ayant une entente sectorielle en éducation qui offrent un curriculum adapté à la culture	80 %	31 mars 2025	2022-2023 : Nouveau en 2023-2024 2023-2024 : 100 % 2024-2025 : 100 %
Nombre de membres de la famille de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées et de survivantes ayant reçu des mesures de soutien d'un fournisseur adapté à	À déterminer	31 mars 2025	2022-2023 : Nouveau en 2023-2024 2023-2024 : Non disponible 2024-2025 : Non disponible ^f

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
la culture pour leur cheminement de guérison			

^a Les cibles ont été établies en fonction des données du Recensement de 2021.

^b Ce résultat provient du Recensement de 2016. Il représente la moyenne des nombres suivants : Nations autonomes distinctes : 71, Premières Nations signataires de traités modernes : 67, et collectivités inuites signataires de traités modernes : 61.

^c Ce résultat provient du Recensement de 2021. Les résultats fondés sur les distinctions sont les suivants : Premières Nations autonomes indépendantes : 73 ; Premières Nations visées par des traités modernes : 67 ; et communautés inuites visées par des traités modernes : 61.

^d Ce résultat provient du Recensement de 2016.

^e Ce résultat provient du Recensement de 2021.

^f Un résultat est attendu vers la fin de l'automne 2025. Ce résultat servira de point de référence pour établir les cibles futures.

La [section Résultats de l'infographie de RCAANC dans l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement liés à son répertoire de programmes.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à Relations Couronne-Autochtones en 2024-2025 par rapport aux résultats prévus dans le plan ministériel de RCAANC pour l'exercice.

Les injustices passées sont reconnues et résolues

Les politiques et pratiques de colonisation ont entraîné le déni des droits des peuples autochtones. Pour remédier aux échecs historiques, le Canada demeure résolu à privilégier le dialogue, les partenariats et la négociation comme moyens positifs de faire progresser la réconciliation. Il s'agit d'un processus continu qui exige l'affirmation des droits, la reconnaissance des torts du passé et la collaboration avec les peuples autochtones pour co-élaborer des solutions.

Résultats obtenus

Les [revendications particulières](#) portent sur des manquements passés envers les Premières Nations. Celles-ci soumettent des revendications contre le gouvernement du Canada pour son manquement à respecter ses obligations légales en lien avec les traités antérieurs à 1975 ou sa gestion des terres, des fonds et d'autres biens des Premières Nations. En 2024-2025, le gouvernement du Canada a poursuivi sa collaboration avec les Premières Nations afin de régler les revendications particulières en suspens par le biais de règlements négociés. RCAANC a réglé 69 revendications particulières en utilisant des processus simplifiés et une approche-cadre pour traiter les revendications liées aux avantages agricoles.

Le processus de co-élaboration de la réforme des revendications particulières, lancé en novembre 2022, s'est poursuivi en 2024-2025. Le Canada et l'Assemblée des Premières Nations (APN) ont franchi une étape importante en publiant, en juin 2024, un document de discussion conjoint sur la réforme du processus de revendications particulières, utilisé pour mobiliser les détenteurs de droits des Premières Nations. Cette initiative vise à renforcer la crédibilité et l'efficacité du processus.

RCAANC collabore également avec le ministère de la Justice pour gérer le règlement des litiges. En 2024-2025, le ministère a conclu 11 ententes de règlement extrajudiciaire, et 7 mandats de négociation extrajudiciaire ont été approuvés.

Les règlements liés aux revendications d'enfance visent à équilibrer l'indemnisation individuelle avec des investissements tournés vers l'avenir pour soutenir la guérison, le mieux-être, l'éducation, la langue, la culture et la commémoration. Des progrès ont été réalisés dans le règlement des revendications pour

lesquelles le gouvernement fédéral porte une responsabilité claire. En 2024-2025, la mise en œuvre des ententes de règlement concernant les externats fédéraux, les pensionnats indiens et les foyers d'accueil indiens s'est poursuivie. En février 2025, le Canada et les avocats du recours collectif ont finalisé le règlement du recours collectif Hardy (hôpitaux indiens).

Les ajouts aux réserves (AR) sont des parcelles de terrain ajoutées à une réserve existante d'une Première Nation ou servant à créer une nouvelle réserve, en milieu rural ou urbain. Toutefois, les Premières Nations expriment depuis longtemps leur frustration face à la lenteur du processus d'ajout de terres aux réserves et ont demandé une refonte complète de la Politique sur les AR. En réponse, et reconnaissant la nécessité d'une approche plus efficace et efficiente, le ministère a soutenu des activités de mobilisation en 2022, 2023 et 2024. En 2024-2025, un comité consultatif technique a été créé pour faciliter la co-élaboration de la refonte de la Politique sur les AR. Ce comité comprend des représentants des communautés et organisations des Premières Nations, ainsi que des ministères clés du gouvernement fédéral. Le gouvernement du Canada a également approuvé 9 modifications provisoires à la politique sur les AR, visant à simplifier les processus, alléger les exigences et éliminer les principaux obstacles, offrant ainsi des avantages immédiats à toutes les Premières Nations souhaitant ajouter des terres aux réserves, pendant que la réforme plus large de la politique se poursuit. De plus, un rapport résumant les résultats de la mobilisation dirigée par les Premières Nations a été élaboré et publié sur le site Web de RCAANC, identifiant 672 recommandations pour améliorer la Politique sur les AR.

Le gouvernement du Canada travaille également à la mise en œuvre complète des 94 [appels à l'action](#) formulés par la Commission de vérité et réconciliation (CVR) afin de faire progresser la réconciliation. En mars 2025, 85 % des 76 appels à l'action relevant de la responsabilité fédérale étaient soit complétés (20), soit bien avancés (46). Les efforts fédéraux ont notamment consisté à élaborer de nouveaux règlements, à identifier des investissements budgétaires, à lancer de nouveaux programmes et à adopter des lois.

En réponse à [l'appel à l'action no 53](#), [le projet de loi C-29](#) a été présenté en 2022 afin de soutenir la création d'un Conseil national de réconciliation. Le 30 avril 2024, la *Loi sur le Conseil national de réconciliation* a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur le 2 juillet 2024. À l'automne 2024, le Comité de transition du Conseil national de réconciliation et le ministre des Relations Couronne-Autochtones ont lancé conjointement un processus de candidature ouvert pour identifier les membres du tout premier conseil d'administration. Le 3 mars 2025, les premiers membres du conseil ont été annoncés et le Conseil a été constitué, établissant officiellement une organisation indépendante dirigée par des Autochtones, chargée de surveiller et de rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

RCAANC a poursuivi la mise en œuvre des [appels à l'action 72 à 76](#) concernant les enfants disparus et les informations sur les lieux d'inhumation. En 2024-2025, RCAANC a versé 2,33 millions de dollars pour soutenir les efforts continus du [Centre national pour la vérité et la réconciliation](#) (CNVR) visant à mettre en œuvre le Registre des décès des élèves des pensionnats indiens et le Registre commémoratif public (appel à l'action 72), ainsi que le Registre en ligne des cimetières et des lieux d'inhumation des pensionnats indiens (appel à l'action 73). Ce travail permet d'accroître l'information disponible pour les familles et les survivants concernant les décès d'élèves et les lieux d'inhumation, accélère les progrès réalisés pour combler les lacunes dans les données recueillies jusqu'à présent, et améliore l'accès à l'information sur les membres de la famille disparus ou décédés.

Au cours de la dernière année, le CNVR et RCAANC ont également coadministré le Comité consultatif national sur les enfants disparus des pensionnats et les sépultures non marquées (le Comité), qui a poursuivi son travail avec les survivants afin de fournir aux communautés autochtones des renseignements indépendants, fiables et spécialisés dans des domaines tels que les lois autochtones et

les protocoles culturels, la médecine légale, l'archéologie, la recherche archivistique et les enquêtes criminelles. Guidé par un Cercle de survivants, composé de membres des Premières Nations, d'Inuit et de Métis, le Comité a veillé à ce que les voix et les perspectives des survivants demeurent au cœur de ses travaux. En 2024-2025, RCAANC a versé 2,29 millions de dollars au Comité pour la tenue de webinaires d'information ainsi que de rencontres de partage des connaissances à travers le Canada.

De plus, pour faire progresser les appels à l'action 74 à 76, RCAANC a soutenu des initiatives communautaires dirigées par des survivants visant à localiser, documenter et commémorer les sites d'inhumation non répertoriés associés aux 140 pensionnats indiens visés par la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et la Convention de règlement sur les pensionnats de Terre-Neuve-et-Labrador (Anderson). Depuis le lancement du [Fonds de soutien communautaire pour les enfants disparus des pensionnats](#) en juin 2021, RCAANC a reçu 190 demandes de financement de la part de communautés et d'organisations autochtones, totalisant plus de 718,4 millions de dollars. En conséquence, 161 ententes ont été conclues, fournissant 246,8 millions de dollars à des initiatives communautaires en appui aux appels à l'action 74 à 76. À ce jour, 76 communautés mènent des enquêtes sur 89 des 140 anciens pensionnats, certaines d'entre elles dirigeant des initiatives sur plusieurs sites. La progression des recherches initiales, de la collecte de connaissances et des activités de mobilisation contribuera à orienter les enquêtes de terrain subséquentes, notamment les relevés et la cartographie, l'utilisation du radar à pénétration de sol, les évaluations archéologiques et les cérémonies sur place.

En 2024-2025, le Comité consultatif sur les documents des pensionnats indiens a finalisé une description mise à jour des documents relatifs aux pensionnats indiens. Cette description orientera les travaux continus du ministère visant à identifier, examiner et recueillir les documents potentiellement pertinents.

En octobre 2024, l'interlocutrice spéciale sur les enfants disparus et les sépultures non marquées associées aux pensionnats indiens a publié son rapport final, qui contient 42 recommandations visant tous les ordres de gouvernement, les institutions confessionnelles et d'autres organisations. RCAANC apporte son soutien au ministère de la Justice dans le cadre d'un examen interministériel de ces recommandations. Par ailleurs, le gouvernement du Canada a poursuivi sa collaboration avec la Table de tous les partis (composée des signataires de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens) afin de finaliser et de signer un Pacte de réconciliation fondé sur [l'appel à l'action no 46](#). La signature et la mise en œuvre de ce Pacte réaffirmeront l'engagement envers la réconciliation et la volonté de travailler en collaboration avec les peuples et les communautés autochtones pour réaliser un changement transformateur.

En juin 2017, il a été annoncé que l'ancienne ambassade des États-Unis située au 100, rue Wellington à Ottawa, sur le territoire traditionnel de la Nation Anishinabe algonquine, serait transformée en un espace national pour les peuples autochtones, dirigé par les Premières Nations, les Inuit et les Métis. Grâce à une mobilisation continue et à des discussions collaboratives avec les organisations autochtones nationales et la Nation Algonquine, des ententes distinctes ont été signées en 2024-2025 avec la Couronne pour faire progresser l'Espace national pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis. Les dates suivantes marquent les étapes clés de ces ententes :

- Le 5 juin 2024, le gouvernement du Canada et le Conseil tribal de la Nation Algonquine Anishinabeg ont signé une entente de planification et de conception visant à aménager un espace dédié à la Nation algonquine au 100, rue Wellington à Ottawa.
- Le 4 mars 2025, le gouvernement du Canada et les dirigeants de l'Assemblée des Premières Nations, d'Inuit Tapiriit Kanatami et du Ralliement national des Métis ont signé une lettre

d'intention et un cadre de mise en œuvre collaborative confirmant l'engagement continu du Canada envers l'établissement de l'Espace national pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis (100, rue Wellington et 119, rue Sparks).

Les Premières Nations, les Inuit et les Métis continueront de préciser la vision de cet espace, qui devrait offrir un lieu permettant aux gouvernements, institutions et organisations autochtones de tenir des rencontres intergouvernementales et d'organiser des événements. Il offrira également aux Canadiens d'un océan à l'autre, ainsi qu'aux visiteurs du monde entier, une occasion unique de mieux comprendre les Premières Nations, les Inuit et les Métis, ainsi que leurs contributions essentielles au passé, au présent et à l'avenir du Canada.

Les peuples autochtones font progresser leurs structures institutionnelles et leur gouvernance

Le développement d'institutions et de modes de gouvernance dirigés par les Autochtones constitue une étape essentielle vers l'autodétermination des peuples autochtones. Il s'agit d'un principe fondamental de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. RCAANC a poursuivi ses efforts pour mettre en place des mécanismes efficaces afin de soutenir la transition hors des systèmes coloniaux d'administration et de gouvernance, en appuyant les peuples autochtones dans le renforcement de leurs institutions de gouvernance.

Resultats obtenus

[L'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations](#) permet aux communautés participantes de soustraire leurs terres aux dispositions de gestion des terres de la *Loi sur les Indiens*, et de mettre en œuvre la gouvernance et les lois des Premières Nations en ce qui concerne leurs terres, leurs ressources et leur environnement. En 2024-2025, RCAANC, en collaboration avec le Conseil consultatif des terres, le Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations et SAC, ont poursuivi leur travail sur le Registre de gouvernance des terres des Premières Nations et leur relation continue dans le cadre de l'Accord-cadre sur la gestion des terres des Premières Nations. Le développement du registre a considérablement progressé cette année grâce à la création de plusieurs versions pour des tests utilisateurs menés par un groupe de travail des Premières Nations afin de résoudre les problèmes éventuels, à la création d'un organisme à but non lucratif chargé de gérer le registre – « First Nation Land Governance Registry Inc. » (FNLGR Inc., non disponible en français), et à la nomination d'un conseil d'administration composé de membres des Premières Nations. Des progrès supplémentaires ont été réalisés grâce à une collaboration continue visant à faciliter le transfert de données et à répondre aux préoccupations en matière de confidentialité en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Des démarches ont également été entreprises en vue de l'élaboration de modifications proposées au Règlement sur le registre des terres des Premières Nations et à l'Accord-cadre.

[La Loi sur la gestion financière des Premières Nations](#) offre aux Premières Nations un cadre législatif et institutionnel leur permettant d'affirmer et d'exercer leur compétence en matière de gestion financière, de fiscalité, d'accès aux marchés financiers et, plus récemment, de prestation de services et d'infrastructures. En 2024-2025, RCAANC a collaboré étroitement avec l'Autorité financière des Premières Nations, le Conseil de gestion financière des Premières Nations, la Commission de la fiscalité des Premières Nations, les Premières Nations signataires de traités modernes ainsi que la province de la Colombie-Britannique, afin de co-élaborer des règlements visant à adapter la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations* pour permettre aux groupes autonomes d'accéder au régime d'emprunt collectif prévu par la Loi. Les projets de règlement ont été finalisés au début de 2025 et publiés aux fins de consultation. RCAANC a également poursuivi sa collaboration avec le groupe de

travail technique de l'Institut des infrastructures des Premières Nations pour soutenir la mise en œuvre opérationnelle du nouvel institut.

RCAANC a également offert un financement dans le cadre du volet de renforcement des capacités amélioré afin de soutenir les groupes autochtones participant aux tables de discussion sur la reconnaissance des droits et l'autodétermination. En 2024-2025, RCAANC a accordé un financement à 9 groupes autochtones engagés dans ces discussions. De plus, un soutien financier a été offert à 15 autres groupes autochtones dans le cadre du volet de développement de la capacité en gouvernance, pour appuyer leur participation aux négociations sur l'autonomie gouvernementale et aux négociations de traités modernes.

Enfin, RCAANC a entrepris des démarches visant à simplifier les processus liés à la nomination des membres des conseils, en s'appuyant sur les renseignements recueillis lors des consultations avec les partenaires des traités modernes. La complexité propre à chaque processus de nomination prévu par les traités modernes exige une analyse approfondie pour élaborer des solutions adaptées. L'amélioration de l'efficacité des nominations renforce la capacité des partenaires autochtones des traités modernes à participer de manière significative à la cogestion des terres, des ressources, des eaux et de la faune sur leurs territoires. En 2024-2025, RCAANC a optimisé le processus d'approbation des nominations en éliminant les modèles redondants. Le travail collaboratif visant à accroître la participation autochtone aux processus décisionnels contribuera à des résultats et des recommandations plus pertinents et efficaces émanant de ces instances. L'exercice récent de réduction des formalités administratives appuiera la poursuite de ces efforts.

Les peuples autochtones déterminent leur développement politique, économique, social et culturel

Le gouvernement du Canada s'est engagé à renouveler ses relations avec les peuples autochtones en affirmant et en mettant en œuvre leur droit inhérent à l'autodétermination, y compris leur droit à l'autonomie gouvernementale. Cela permettra aux peuples autochtones de déterminer eux-mêmes leur développement politique, économique, social et culturel.

Résultats obtenus

Des [mécanismes bilatéraux permanents](#) sont établis avec les dirigeants des Premières Nations, des Inuit et de la Nation métisse afin de définir des priorités communes pour faire progresser la réconciliation, co-élaborer des politiques et assurer le suivi des progrès réalisés. En 2024-2025, le mécanisme bilatéral permanent avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) a tenu 2 réunions au niveau des hauts fonctionnaires, ainsi qu'une réunion des dirigeants, la première depuis mars 2018. Les parties ont rédigé une liste actualisée de priorités communes, fait progresser les principes de co-élaboration partagés et exploré des options de financement à long terme pour l'APN et ses affiliés régionaux. Un accord de financement global plus souple, d'une durée de 10 ans, a été accordé à l'APN à compter du 1er avril 2025. La réunion des dirigeants de juin 2024 a renouvelé l'engagement des parties envers le mécanisme bilatéral permanent, en mettant l'accent sur l'approbation d'une liste actualisée de priorités communes, reflétant les besoins et les préoccupations actuels des Premières Nations. Cette nouvelle liste, qui s'appuie sur les 7 priorités communes initialement identifiées en 2017, a été structurée de manière à cibler les éléments susceptibles de générer des progrès significatifs à court et moyen terme, ou de bénéficier de la supervision et de l'orientation du mécanisme bilatéral permanent.

Le Comité de partenariat entre les Inuit et la Couronne (CPIC) a poursuivi l'avancement de ses priorités et la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport d'évaluation du CPIC intitulé [Établissement d'un partenariat pour le changement transformationnel](#). En 2024-2025, une série de 5 réunions du CPIC ont eu lieu, dont 3 avec des hauts fonctionnaires, une réunion des dirigeants, et une réunion coprésidée par le président de l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et le premier ministre. Le 23

novembre 2024, le ministre des Relations Couronne-Autochtones, au nom du gouvernement du Canada, a présenté des excuses aux Inuit du Nunavik pour l'abattage des chiens au Nunavik. Ces excuses ont été accompagnées d'un investissement de 45 millions de dollars destiné à soutenir les communautés inuites du Nunavik dans la mise en œuvre de programmes favorisant la guérison et la revitalisation culturelle.

Par ailleurs, lors de la réunion annuelle des dirigeants du CPIC coprésidée par le premier ministre, les dirigeants fédéraux et Inuit ont approuvé la co-élaboration d'une option politique pour une directive du Cabinet sur la mise en œuvre de la Politique sur l'Inuit Nunangat. Le 6 février 2025, par une annonce conjointe avec le président de l'Inuit Tapiriit Kanatami, le gouvernement fédéral a présenté cette directive, qui vise à garantir que les programmes gouvernementaux soient conformes à la Politique sur l'Inuit Nunangat.

En 2024-2025, les rencontres entre les ministres fédéraux et les dirigeants Métis ont été suspendues en raison de changements au sein de la gouvernance et des organisations métisses. Toutefois, les travaux ont continué, notamment avec une réunion de hauts fonctionnaires en avril 2024, ainsi qu'une séance stratégique à l'automne 2024 entre les représentants fédéraux et Métis, visant à déterminer la voie à suivre pour le mécanisme bilatéral permanent. L'engagement bilatéral entre les ministères fédéraux et les partenaires Métis s'est également poursuivi. Cela comprenait la finalisation de la Stratégie de justice autochtone (dirigée par le ministère de la Justice) et du plan de gestion des urgences (dirigé par Sécurité publique), reflétant des progrès dans des domaines prioritaires déjà identifiés.

Au cours de la dernière année, RCAANC a fourni un financement aux organisations nationales de femmes pour soutenir la mise en œuvre des accords de relation. Par exemple, les progrès comprenaient l'avancement d'initiatives de planification stratégique, des projets de leadership pluriannuels axés sur le renforcement de la capacité de gouvernance interne, ainsi qu'une participation accrue aux processus politiques et parlementaires fédéraux.

L'[Accord politique Canada-Congrès des peuples autochtones](#) (CPA) (non disponible en français) vise à établir une relation renouvelée, à améliorer les conditions socio-économiques des peuples autochtones et à réduire les disparités entre les Autochtones et les Canadiens non autochtones. En 2024-2025, RCAANC a accordé 2,5 millions de dollars pour soutenir les travaux en cours dans 5 domaines prioritaires actifs (logement, justice, femmes et filles autochtones disparues et assassinées, langues autochtones et programmes familiaux), afin de faire progresser les enjeux importants pour le CPA.

En juin 2024, RCAANC a publié le troisième [Rapport d'avancement annuel sur la Voie fédérale 2023-2024](#). Ce rapport présente un aperçu des travaux réalisés à ce jour, y compris les progrès accomplis en réponse aux Appels à la justice, afin de répondre aux besoins immédiats et à long terme des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones, en veillant à ce qu'elles puissent vivre à l'abri de la violence. Un total de 21 ministères fédéraux ont participé à son élaboration, avec RCAANC comme coordonnateur principal. De plus, en janvier 2025, le ministère a mis en ligne un [outil de suivi](#) permettant de mesurer les progrès des efforts fédéraux en réponse aux Appels à la justice mentionnés dans le Rapport annuel d'avancement 2023-2024. En 2024-2025, RCAANC a financé 21 projets à travers le pays, tous regroupant les diverses distinctions, dans le cadre du [Programme d'initiatives liées aux données et à la recherche dirigées par des Autochtones](#).

Le 3 mai 2024, le gouvernement fédéral et la province du Manitoba ont annoncé un partenariat pour co-développer un projet pilote régional d'Alerte robe rouge avec des partenaires autochtones. Plus tard, le 4 octobre 2024, il a été annoncé que Giganawenimaanaanig, une organisation autochtone du Manitoba, avait été désignée pour diriger la phase de mobilisation du projet pilote.

La troisième réunion annuelle nationale autochtone-fédérale-provinciale-territoriale s'est tenue les 29 et 30 janvier 2025. Elle a rassemblé environ 145 participants en personne et 188 participants virtuels

issus d'organisations autochtones ainsi que des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. La réunion a permis des discussions productives sur les mises à jour du projet pilote Alerte robe rouge, les efforts pour lutter contre la traite de personnes, les lacunes en matière de données, ainsi que des informations provenant des organisations provinciales et autochtones sur les expériences des personnes 2ELGBTQI+, les unités de liaison pour l'information familiale, et les travaux visant à soutenir les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

Tout au long de l'année, le programme de soutien aux organisations de femmes autochtones et de personnes 2ELGBTQI+ a fourni 7,4 millions de dollars à travers 33 projets afin de renforcer les capacités et de permettre aux organisations de s'engager à l'échelle communautaire pour identifier les priorités et influencer les changements à tous les niveaux de gouvernement.

Des exemples de projets financés inclus :

- Femmes Autochtones du Québec a reçu 259 600 \$ pour le projet Cellule de recherche, qui a débuté par un rassemblement historique de 160 femmes autochtones représentant chaque Première Nation du Québec. L'objectif était de discuter de l'avenir des femmes autochtones et de favoriser une plateforme inclusive de collaboration, soutenant la recherche, l'élaboration de priorités et la création d'un plan d'action.
- Les Femmes Michif Otipemisiwak ont reçu 72 000 \$ pour le projet Poursuivre le parcours : une approche métisse, genrée et intersectionnelle. Cette initiative soutient le développement et la mise en œuvre d'un outil de suivi et d'évaluation adapté aux réalités métisses, axé sur l'égalité des genres et l'intersectionnalité.
- La Nova Scotia Native Women's Association a reçu 150 000 \$ pour le projet Restaurer l'espace et la place des femmes autochtones dans la gouvernance de la Nouvelle-Écosse, visant à appuyer les efforts de mobilisation auprès des organisations communautaires, ainsi que la collaboration avec les gouvernements des Premières Nations, municipaux, provinciaux et fédéraux.

En 2024-2025, RCAANC a contribué à faire progresser la mise en œuvre de la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies](#) grâce à son leadership dans 44 des 181 mesures du [Plan d'action 2023-2028](#).

Conformément aux objectifs de la Déclaration, le ministère a soutenu l'élaboration conjointe de lois, de politiques et de programmes favorisant l'autodétermination des peuples autochtones et le renforcement de leurs institutions de gouvernance. RCAANC a également poursuivi ses efforts internes visant à harmoniser ses politiques et programmes avec les principes de la Déclaration, notamment en promouvant l'utilisation d'un outil d'évaluation de la cohérence des politiques au sein du ministère.

Les [traités modernes](#), les [ententes sur l'autonomie gouvernementale](#) et autres ententes constructives constituent les fondements d'un changement transformationnel, permettant de s'éloigner des systèmes coloniaux d'administration et de gouvernance. En décembre 2022, le Canada a adopté de nouveaux outils financiers comportant des transferts de capitaux accrus, offrant ainsi une plus grande souplesse dans la conclusion d'accords et facilitant les négociations liées à l'article 35. En 2024-2025, RCAANC a poursuivi ses progrès dans les négociations avec les peuples autochtones à travers le pays. Au 31 mars 2025, on comptait 173 tables de négociation actives. Ces forums ont permis d'explorer des approches novatrices pour conclure des ententes qui reconnaissent les droits des peuples autochtones et favorisent l'autodétermination dans un esprit de partenariat. Les résultats obtenus au cours de l'exercice 2024-2025 comprennent 17 ententes conclues et 6 ententes de type préliminaire. Parmi les exemples marquants figure la conclusion du [Traité de reconnaissance et de mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale des Métis de la rivière Rouge](#), le premier traité d'autonomie gouvernementale conclu avec un gouvernement Métis au Canada. Ce traité reconnaît le droit inhérent de la Fédération des Métis du Manitoba à l'autonomie gouvernementale, ainsi que ses pouvoirs

législatifs en matière de citoyenneté, d'élections et d'autres fonctions internes. La prochaine étape consistera à déposer une loi fédérale visant à mettre en œuvre ce traité.

Le ministère a également collaboré avec les titulaires d'accords d'autonomie gouvernementale afin de répondre aux besoins liés à la mise en œuvre et de poursuivre les travaux sur un plan de travail commun, dans le cadre de la Mesure 26 du plan d'action sur les priorités partagées et de la Mesure 1 sur les priorités des traités modernes. Par ailleurs, des discussions préliminaires ont été amorcées avec certains partenaires autochtones en vue d'élaborer une déclaration publique sur l'approche fondée sur les droits du Canada en matière de négociation de traités, d'accords et d'autres ententes constructives. Cette initiative répond à la Mesure 23 du plan d'action.

Des jalons importants ont été franchis en Colombie-Britannique dans le cadre des négociations visant de nouveaux traités globaux et accords d'autonomie gouvernementale. Parmi les avancées notables en 2024-2025 figurent :

- La première ratification communautaire d'un traité global en Colombie-Britannique en plus d'une décennie (par la Première Nation K'ómoks), le paraphe de 3 traités (avec les Premières Nations K'ómoks, Kitselas et Kitsumkalum), et la conclusion d'ententes entre négociateurs en chef, également appelées « ententes de poignée de main », avec les 5 Nations de l'Association du traité Te'mexw. La Première Nation K'ómoks a également tenu un vote réussi pour adopter une constitution écrite le 8 mars 2025.
- La Nation Haïda et le Canada ont atteint 2 jalons historiques en matière de réconciliation en 2024-2025. La *Loi sur la reconnaissance de la Nation Haïda*, qui confirme la reconnaissance par le gouvernement du Canada des droits inhérents de gouvernance et d'autodétermination de la Nation Haïda, a reçu la sanction royale en novembre 2024. Le Canada et la Nation Haïda ont également signé l'Accord sur les terres titulaires haïdas Chiixuujin / Chaaw Kaawgaa « Grande marée (eau basse) » le 4 décembre 2024, dans lequel le Canada reconnaît que la Nation Haïda détient un titre ancestral sur des terres situées à Haida Gwaii. Cet accord représente la première fois que le Canada a négocié la reconnaissance d'un titre ancestral sur des terres précises.
- Le Canada et Musqueam ont paraphé l'Accord d'autonomie gouvernementale de Musqueam en 2024-2025, que le Canada et Musqueam signeront sous réserve de l'approbation de la communauté Musqueam. Élaboré conjointement par le Canada et Musqueam, l'Accord d'autonomie gouvernementale de Musqueam reconnaît le droit inhérent de Musqueam à l'autonomie gouvernementale. Une fois en vigueur, cet accord modernisera et redéfinira fondamentalement la relation entre Musqueam et le Canada en reconnaissant la compétence de Musqueam sur ses membres vivant sur les terres de réserve.
- 3 ententes préliminaires ont été signées avec les Premières Nations Tla-o-qui-aht, West Moberly et Skatin, et une Entente-cadre de réconciliation avec la Première Nation Tsleil-Waututh a été signée en 2024-2025.

Plusieurs ententes ont également été conclues dans le Centre et l'Est du Canada, notamment :

- Le Canada et les plaignants du lac Nipigon (4 Premières Nations signataires du traité Robinson-Supérieur, soit Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek, la Première Nation Whitesand, la bande indienne Red Rock et Kiashke Zaaging Anishinaabek) ont signé des ententes visant à régler les revendications des Premières Nations concernant les terres de réserve promises dans le traité, lesquelles remontent à la signature du traité Robinson-Supérieur en 1850. Ces ententes représentent une étape importante dans le renouvellement de la relation de nation à nation. Le Canada demeure engagé à poursuivre les travaux à long terme avec ces Premières Nations et la province de l'Ontario en vue d'un règlement lié aux terres.

- Le Canada, l'Ontario et les Premières Nations signataires du traité Robinson-Supérieur ont entrepris des négociations limitées dans le temps afin de parvenir à un règlement négocié concernant le remboursement des rentes dues en vertu du traité. Le montant de l'indemnisation fait actuellement l'objet d'un examen par la Cour, à la demande des Premières Nations.
- Le 17 avril 2024, le Conseil Mohawk de Kahnawà:ke et le gouvernement du Canada ont signé un protocole d'entente marquant un engagement renouvelé envers le dialogue et la collaboration, visant à renforcer leur relation et à faire progresser l'autodétermination des Kanien'kehá:ka de Kahnawà:ke.
- Le 23 mai 2024, le Conseil des Atikamekw de Wemotaci et le gouvernement du Canada ont signé une entente-cadre sur l'autonomie gouvernementale. Connue sous le nom de Masinahikan Nahitatowin Okimawinik, cette entente ouvre la voie à la négociation de futurs accords d'autonomie gouvernementale dans des domaines tels que la gouvernance, l'éducation, le développement économique, la gestion des terres et la fiscalité.
- Le 15 juillet 2024, à la Nation Dakota de Whitecap, en Saskatchewan, le ministre des Relations Couronne-Autochtones a présenté une déclaration officielle de reconnaissance et d'excuses au nom du gouvernement du Canada aux 9 Premières Nations dakota et lakota du Canada et à leurs membres. Les communautés concernées comprennent Whitecap, Standing Buffalo, Wood Mountain, Wahpeton, Birdtail Sioux, Siouxon Valley, Dakota Plains, Dakota Tipi et Canupawakpa.
- Le 12 août 2024, le Canada et les Chefs et Conseils Unis de Mnidoo Mnising (UCCMM), représentant 5 Premières Nations de l'île Manitoulin — Aundeck Omni Kaning, M'Chigeeng, Sheguiandah, Shesheganing et Zhiibaahaasing — ont signé l'Entente de règlement du projet Manitoulin. Le 26 octobre 2024, le ministre des Relations Couronne-Autochtones a présenté une [déclaration officielle d'excuses](#) au nom du Canada aux 5 Premières Nations de l'île Manitoulin et à leurs membres pour les torts causés par la mauvaise gestion financière de la Couronne à la fin des années 1800. Ces excuses marquent le début d'un nouveau chapitre dans la relation entre le Canada et les Premières Nations.
- Le 13 octobre 2024, l'Accord Toquktmekl a été signé entre les Mi'kmaq Epekwitnewaq Kapmntemuow et le gouvernement du Canada, établissant un cadre de cogestion pour les parcs nationaux et les lieux historiques de l'Île-du-Prince-Édouard. Cet accord permet la pratique des traditions, la gestion conjointe, et affirme les droits des Mi'kmaq dans le cadre des efforts de réconciliation.
- Le 18 décembre 2024, une entente a été signée entre 8 des 9 Premières Nations mi'gmaq du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada. Cette entente vise à reconnaître les droits des Mi'gmaq et à soutenir les pratiques traditionnelles de récolte par le biais d'une gouvernance collaborative et d'une gestion partagée des parcs nationaux de Kouchibouguac et de Fundy, ainsi que d'autres lieux historiques nationaux dans l'est du Nouveau-Brunswick.
- Le 22 janvier 2025, le Canada et la Dundas Harbour (Tallirutiit) Relocation Society ont signé une entente de règlement de 4,5 millions de dollars reconnaissant les relocalisations forcées de familles inuites entre 1934 et 1948. Une déclaration officielle d'excuses a été prononcée à Arctic Bay le 27 février 2025 par le ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, reconnaissant les torts causés et rendant hommage aux survivants et à leurs descendants.

Le ministère a également entrepris un examen des processus internes du Canada et de son approche globale en matière de discussions fondées sur les droits, dans le but de les rendre plus efficaces. Cet examen vise à identifier des occasions de maximiser les retombées positives pour les partenaires, tout en assurant la viabilité financière à long terme du programme de négociations.

En 2024-2025, RCAANC a continué d'honorer la Couronne en respectant les obligations du Canada en vertu des traités modernes et des accords d'autonomie gouvernementale. Au cours de la dernière année, les travaux ont progressé sur l'élaboration conjointe d'engagements dans le cadre de la [Politique collaborative de mise en œuvre des traités modernes du Canada](#), en conformité avec la Mesure 1 du plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* et avec la Directive du Cabinet sur la politique de l'Inuit Nunangat, annoncée en février 2025. Parmi les principales avancées figurent l'introduction du projet de loi [C-77](#) en octobre 2024 visant à établir un commissaire à la mise en œuvre des traités modernes (qui n'a pas été adopté en raison de la prorogation), le lancement de discussions sur la réconciliation économique, notamment la mesure des retombées économiques des traités modernes, ainsi que l'élaboration de recommandations pour surmonter les obstacles liés au recrutement et au maintien en poste des membres de conseils d'administration. Des révisions préliminaires ont également été apportées pour améliorer la Directive du Cabinet sur la mise en œuvre des traités modernes.

RCAANC a également poursuivi ses travaux dans le cadre de la Politique fiscale collaborative sur l'autonomie gouvernementale du Canada, réunissant des représentants du gouvernement du Canada et de 26 gouvernements autochtones autonomes afin d'élaborer conjointement des propositions relatives aux besoins en matière de dépenses. En 2024-2025, les travaux menés dans le cadre du processus d'élaboration de la politique fiscale collaborative ont porté sur la conclusion de propositions conjointes concernant les infrastructures, la revitalisation des langues et la gestion des terres.

En 2024-2025, RCAANC a poursuivi la mise en œuvre de la [Politique sur la reconnaissance et la réconciliation des droits pour les négociations des traités en Colombie-Britannique](#), élaborée conjointement avec les autres parties prenantes du processus des traités de la Colombie-Britannique (le Sommet des Premières Nations et la province de la Colombie-Britannique). S'appuyant sur les résultats de la première évaluation tripartite de la politique, conclue en octobre 2023, ainsi que sur les commentaires formulés par les participants lors de la séance des négociateurs tripartite de janvier 2024, les parties ont amorcé l'élaboration d'un plan de mise en œuvre conjoint de la politique, incluant des considérations relatives à la formation et à l'orientation des négociateurs. RCAANC a également travaillé en étroite collaboration avec la province de la Colombie-Britannique et les Nations autochtones participantes pour faire progresser les travaux de politique tripartite liés à [l'annexe A](#) de la politique : Engagements à poursuivre les travaux, en mettant l'accent sur les questions de compétence et les enjeux liés aux terres, notamment le statut constitutionnel des terres visées par les ententes.

Les activités de consultation représentent des occasions clés pour le Canada de démontrer son engagement continu envers la reconstruction et le maintien de relations de collaboration avec les peuples autochtones, en favorisant leur participation significative aux processus décisionnels. RCAANC offre des conseils, des systèmes et des outils aux fonctionnaires fédéraux afin de soutenir l'approche pangouvernementale du Canada en matière d'obligation légale de consulter. En 2024-2025, RCAANC a continué de financer des outils de consultation destinés aux partenaires autochtones, tels que des protocoles de consultation et des centres de ressources, renforçant ainsi leur capacité fondamentale à gérer et à participer de manière significative aux consultations, dans une optique d'autodétermination.

Le budget de 2023 a prévu un financement de 11,4 millions de dollars sur 3 ans, à compter de 2023-2024, pour permettre à RCAANC de collaborer avec les peuples autochtones en vue de renouveler les lignes directrices à l'intention des fonctionnaires fédéraux pour s'acquitter de l'obligation de consulter de la Couronne. Les activités de mobilisation ont débuté à l'hiver 2024 et sont maintenant dans leur deuxième phase. En 2024-2025, 323 participants issus de 223 communautés et organisations autochtones à travers le Canada ont pris part à 14 séances en personne et 2 séances virtuelles. Le renouvellement des lignes directrices est essentiel pour appuyer les fonctionnaires fédéraux dans la mise en œuvre des initiatives prioritaires du gouvernement, notamment la *Loi Construire le Canada*.

RCAANC dispose de 3 équipes régionales de partenariats qui dirigent une approche pangouvernementale en matière de consultation et d'accommodement à l'échelle du pays, y compris la gestion de l'Initiative fédérale sur la consultation. Tout au long de l'exercice 2024-2025, ces équipes ont tenu des réunions trimestrielles des réseaux régionaux interministériels de consultation; lancé de nouvelles ressources en ligne sur les centres d'information régionaux de la consultation via GCPédia; fourni des conseils et des orientations adaptés aux régions et aux dossiers aux ministères fédéraux, aux organismes et aux autres parties prenantes; soutenu des pratiques fédérales cohérentes en matière de consultation, ainsi que des outils et des modèles adaptés; élaboré conjointement une nouvelle entente sur le protocole de consultation; et modifié une entente existante avec des partenaires autochtones.

RCAANC fournit également des conseils aux ministères et organismes fédéraux lors de l'évaluation de projets majeurs afin de veiller au respect de l'obligation de consulter. En 2024-2025, RCAANC a offert des conseils pour 29 projets majeurs désignés et 72 projets majeurs non désignés (dont 61 projets liés au Fonds pour les infrastructures des minéraux critiques). De plus, RCAANC a appuyé le projet ferroviaire Alto en fournissant des conseils sur la consultation et le partenariat avec les communautés autochtones durant la phase d'élaboration conjointe, ainsi qu'en participant au Comité de surveillance des sous-ministres.

En 2024-2025, en réponse aux engagements pris dans le Budget 2024, RCAANC a collaboré avec des partenaires autochtones pour améliorer les fonctions du coordonnateur des consultations de la Couronne, en particulier pour les projets non désignés situés au sud du 60e parallèle, et a mis en lumière des possibilités de renforcer la coordination fédérale des consultations de la Couronne. Cela comprend des domaines tels que le financement prévisible, le suivi et la surveillance centralisés, la responsabilisation dans les mesures d'accommodement, et la coordination de l'accès aux décideurs fédéraux.

Au nom du Canada, RCAANC s'engage à développer des relations avec les peuples autochtones par la co-élaboration [d'accords de protocole de consultation](#) avec les groupes autochtones afin de créer un processus à suivre lors des consultations sur les impacts potentiels négatifs sur les droits ancestraux ou issus de traités. En 2024-2025, RCAANC a continué de fournir un financement à chaque détenteur de protocole de consultation autochtone, centre de ressources, et partenaire ayant un protocole en cours de co-élaboration. De plus, un nouveau protocole avec les Pekuakamiulnuatsh, les Innus d'Essipit et les Innus de Nutashkuan a été finalisé en 2024-2025. Cela porte le nombre total de protocoles à 13, en plus de 5 centres de ressources en consultation soutenant les communautés autochtones à travers le Canada.

La valorisation des voix autochtones et le partage d'informations autochtones avec, entre autres, le grand public et les parties prenantes de l'industrie constituent un élément clé du Système d'information sur les droits ancestraux et issus de traités (SIDAIT), qui regroupe des renseignements sur les droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis, afin de soutenir les ministères fédéraux et autres intervenants dans leurs démarches de consultation et d'engagement avec les partenaires autochtones. Des séances de formation sur le SIDAIT sont offertes de diverses façons, notamment par des webinaires 2 fois par mois, des séances individuelles adaptées et des formations en consultation. En 2024-2025, plus de 1 532 personnes, dont des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux, ont été formées à l'utilisation du système, et 33 profils de communautés et d'organisations ont été co-élaborés ou co-validés avec des partenaires autochtones. Ces efforts ont fait progresser la souveraineté des données autochtones et soutenu la mesure 68 du plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*.

De plus, plus de 41 ministères et organismes ont reçu des conseils et des orientations, principalement en matière de consultation et d'accommodement, par l'entremise du Guichet unique de RCAANC. En 2024-2025, diverses activités de formation ont été offertes aux employés fédéraux, notamment :

- 11 séances de formation sur la consultation et l'accommodement;
- 4 discussions informelles au niveau de la haute gestion;
- 2 séances de formation sur les politiques, coanimées avec des partenaires autochtones;
- 1 événement, coanimé avec l'École de la fonction publique du Canada, intitulé « Réflexions sur la décision de 2004 de la Nation Haïda concernant l'obligation de consulter de la Couronne », auquel ont assisté plus de 1 500 participants.

Les peuples autochtones renforcent leurs conditions socioéconomiques et leur bien-être

Le gouvernement du Canada s'engage à soutenir les peuples autochtones dans la réalisation de leur autodétermination, un objectif essentiel pour améliorer leurs conditions socio-économiques et favoriser leur bien-être.

Résultats obtenus

RCAANC a continué de soutenir la gestion et la mise en œuvre des traités modernes et des accords d'autonomie gouvernementale en s'engageant de manière significative avec les organisations et gouvernements autochtones, les partenaires provinciaux et territoriaux, ainsi que d'autres ministères fédéraux. Du 28 mai au 19 juillet 2024, RCAANC a mené une consultation nationale sur la proposition législative préliminaire visant à établir un Commissaire à la mise en œuvre des traités modernes. Cette législation est une priorité pour les partenaires autochtones des traités modernes depuis plus de 2 décennies. RCAANC a adopté une approche inclusive du processus de consultation et a engagé plus de 130 partenaires, dont des partenaires autochtones de traités modernes, des groupes en négociation, des titulaires d'accords d'autonomie gouvernementale autonomes, des détenteurs d'accords sectoriels, des organisations autochtones nationales, des partenaires clés, ainsi que des provinces et territoires. Pour conclure le processus, une table ronde ministérielle avec les partenaires autochtones des traités modernes a eu lieu le 24 septembre 2024. La proposition a reçu un soutien unanime.

Tout au long de 2024-2025, le ministère a participé à 85 réunions de comités de mise en œuvre et à 106 tables de reconnaissance des droits autochtones et de l'autodétermination, en plus de diriger et soutenir des groupes de travail thématiques et autres forums appropriés en réponse aux demandes des partenaires.

Au cours de cet exercice, RCAANC a proposé aux gouvernements autochtones des ententes de financement pluriannuelles pour appuyer la planification et les cycles d'investissement à long terme. À l'avenir, presque tous les gouvernements autochtones autonomes ont exprimé leur préférence pour des ententes de financement à plus long terme, et la majorité ont choisi de prolonger leurs accords existants jusqu'en 2034. Cela a entraîné la prolongation de 19 ententes financières pour une durée totale de 15 ans, dont 10 années supplémentaires, et la prolongation de 6 autres ententes pour des périodes inférieures à 10 ans. La flexibilité et la stabilité de ces ententes permettent aux gouvernements autochtones de répondre aux besoins de leurs communautés par des investissements durables à long terme, tels que le développement économique, la planification des infrastructures, la création d'emplois et l'amélioration de l'accès à des programmes sociaux et éducatifs culturellement pertinents. De plus, la prolongation de ces ententes offre aux gouvernements autochtones de meilleures possibilités de mobiliser des fonds fédéraux sécurisés auprès d'investisseurs privés.

Le ministère a également appuyé l'organisation du deuxième Forum des leaders intergouvernementaux, établi par la Politique collaborative du Canada sur la mise en œuvre des traités modernes, réunissant les

leaders des gouvernements autochtones autonomes et des partenaires de traités modernes pour faire avancer les priorités communes, discuter des enjeux et célébrer les réussites. Le Forum de 2024 s'est tenu à Gatineau, Québec, le 2 mai 2024. Il était présidé par le Premier ministre et a réuni 7 ministres ainsi que les leaders de 28 partenaires autochtones de traités modernes et 4 titulaires d'accords d'autonomie gouvernementale.

RCAANC a poursuivi sa collaboration avec les partenaires autochtones de traités modernes et d'autres ministères pour co-élaborer des révisions à la Directive du Cabinet sur la mise en œuvre des traités modernes, afin de l'aligner sur les engagements de la Politique collaborative. En 2024-2025, des consultations ont eu lieu sur des éléments de la directive mise à jour, notamment les révisions de l'évaluation des implications des traités modernes. Des travaux sont également en cours sur le processus d'escalade de la gestion des enjeux et les pratiques de reddition de comptes. La directive révisée vise à renforcer l'écosystème de gouvernance pour la gestion des enjeux liés aux traités modernes. Le Comité de surveillance des sous-ministres continuera d'assurer le suivi de la mise en œuvre des traités modernes à l'échelle du gouvernement, appuyé par un comité de mise en œuvre des directeurs généraux et un comité interministériel de fonctionnaires fédéraux.

Depuis 2023, date d'introduction de la formation sur les traités modernes, RCAANC a offert 33 séances à des fonctionnaires de 46 ministères et organismes. À la fin de 2024, cette formation a été transférée à l'École de la fonction publique du Canada et adaptée en cours en ligne à rythme libre.

De plus, en 2024-2025, plus de 400 employés de RCAANC impliqués dans les négociations ont participé à des séances de développement des compétences nécessaires à la co-élaboration de traités, d'accords d'autonomie gouvernementale et d'autres arrangements constructifs.

Le Canada a poursuivi sa collaboration avec les gouvernements autochtones autonomes pour mettre en œuvre leurs accords sectoriels d'autonomie gouvernementale en matière d'éducation, qui confèrent un contrôle juridictionnel complet sur l'éducation et améliorent les résultats scolaires dans les communautés participantes. L'Initiative sur la compétence en matière d'éducation permet aux Premières Nations d'exercer leur autodétermination par l'autorité législative dans le domaine de l'éducation primaire et secondaire, et de gérer leurs écoles selon leurs propres lois.

En 2024-2025, RCAANC s'est concentré sur la mise en œuvre des accords de compétence en matière d'éducation avec 7 Premières Nations participantes (ʔaq'am, Cowichan Tribes, Lil'wat Nation, Seabird Island, Ditidaht First Nation, Tsq'escen' First Nation [Canim Lake Band], et Skwxwú7mesh Úxwumixw [Squamish Nation]).

RCAANC continue de travailler avec le First Nations Education Steering Committee (FNESC) et les Premières Nations intéressées à conclure de nouveaux accords de compétence en matière d'éducation. L'engagement en 2024-2025 comprenait des réunions d'information avec le FNESC et les Premières Nations intéressées, ainsi que l'organisation de la plénière du FNESC lors de l'événement Our Gathering. Bien que le FNESC ait prévu que 3 Premières Nations supplémentaires pourraient être prêtes à conclure des accords en 2024-2025, aucune n'a officiellement demandé d'offre financière. RCAANC dispose actuellement d'un mandat pour conclure jusqu'à 9 nouveaux accords sectoriels en Colombie-Britannique et poursuivra ses efforts avec les partenaires lorsqu'ils seront prêts à demander une offre financière.

Un accord similaire en Ontario continue d'offrir une éducation culturellement pertinente aux élèves autochtones chaque année. Au total, 23 Premières Nations Anishinabek et le Canada ont signé l'Accord sur l'éducation de la Nation Anishinabek, entré en vigueur le 1er avril 2018. Cet accord reconnaît la compétence des Premières Nations sur l'éducation primaire, élémentaire et secondaire. Il prévoit

également l'administration du Programme de soutien aux étudiants postsecondaires par les Premières Nations.

L'Accord sur l'éducation des Mi'kmaq a été signé en 1997 entre 9 Premières Nations Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement du Canada. Depuis, 3 communautés supplémentaires ont rejoint l'accord, portant à 12 sur les 13 communautés Mi'kmaq de la province. Cet accord reconnaît la compétence des Premières Nations sur l'éducation primaire, élémentaire et secondaire, et prévoit également l'administration du Programme de soutien aux étudiants postsecondaires.

En 2024-2025, RCAANC a collaboré avec d'autres ministères pour intégrer un financement fondé sur les distinctions dans les ententes financières des gouvernements autochtones autonomes et des partenaires de traités modernes, pour des initiatives socio-économiques fédérales telles que le Programme d'alimentation scolaire, le Fonds pour la santé mentale des jeunes, le Programme de soutien aux étudiants postsecondaires, le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, la Stratégie de logement urbain, rural et nordique, et le Fonds pour l'équité en santé des Autochtones. RCAANC a engagé des discussions directes avec les partenaires pour élaborer des approches appropriées, transparentes et équitables pour déterminer les allocations de financement spécifiques à ces initiatives.

L'accès à un logement sûr et abordable est également essentiel pour améliorer les résultats en matière de santé et de bien-être social des peuples autochtones, et pour assurer un avenir solide à leurs communautés. Les résultats pour 2024-2025 sont attendus en 2025-2026. Depuis 2016, les Inuit ont construit plus de 600 nouvelles habitations, rénové un grand nombre d'unités existantes et entrepris des travaux essentiels de développement des terres et de renforcement des capacités.

De 2018-2019 à 2023-2024, le financement accordé aux 6 organisations métisses (la Nation métisse de l'Ontario, la Fédération des Métis du Manitoba, la Nation métisse de la Saskatchewan, la Nation métisse de l'Alberta, la Nation métisse de la Colombie-Britannique et le Conseil général des établissements métis) leur a permis de construire ou d'acheter 1 865 unités de logement, d'offrir une aide au versement initial à 2 118 familles métisses, de rénover 6 524 unités et de fournir des subventions de loyer à 10 933 familles.

Enfin, RCAANC s'engage à soutenir les membres des familles et les survivants des femmes, filles et personnes autochtones 2ELGBTQI+ disparues ou assassinées afin qu'ils puissent trouver une forme de guérison qui leur soit significative. En 2024-2025, le SAC a financé 20 projets à travers le pays, toutes distinctions confondues, dans le cadre du Programme de contribution du soutien du bien-être des familles et des survivants des femmes, filles et personnes autochtones 2ELGBTQQIA+ disparues ou assassinées.

Principaux risques

En 2024-2025, RCAANC a évolué dans un contexte difficile et en constante évolution, tout en poursuivant ses efforts pour établir une vision, des objectifs et des stratégies communs. Pour réussir, le ministère a dû non seulement adapter ses propres processus et pratiques, mais aussi soutenir les partenaires autochtones dans le renforcement de leurs capacités.

La création et le maintien de relations efficaces entre RCAANC, les partenaires autochtones et les autres instances gouvernementales aux niveaux fédéral, provincial et territorial ont été essentiels, en particulier dans le cadre des négociations et de la mise en œuvre de nouveaux accords favorisant des relations durables de nation à nation.

Afin de gérer les risques liés à ces enjeux, RCAANC a coordonné les efforts gouvernementaux concernant les droits des Autochtones, appuyés par plusieurs structures de gouvernance. La collaboration avec les provinces et les territoires s'est également poursuivie dans le cadre d'initiatives clés, telles que le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord.

Pour harmoniser ses actions avec le Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*, le ministère a mis en œuvre des mécanismes de gouvernance et de consultation, notamment en soutenant le Conseil national de réconciliation. Des réunions régulières ont été tenues au sein de RCAANC et avec d'autres organismes gouvernementaux pour aborder des enjeux spécifiques, tels que les femmes et filles autochtones disparues ou assassinées.

Le ministère a également entrepris des réformes du Comité directeur fédéral sur les droits issus de l'article 35, visant à renforcer la prise de décision en réduisant les doublons, en accélérant les délais d'approbation et en améliorant l'efficacité de la finalisation des accords.

Enfin, RCAANC a poursuivi ses efforts pour élaborer de nouvelles approches de négociation et de conclusion d'accords, mieux alignées sur la Déclaration des Nations Unies et les principes d'autodétermination. Cela comprenait l'élaboration de lignes directrices pour la co-élaboration des accords et l'adoption d'approches flexibles respectant les processus décisionnels des communautés autochtones.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 5 : Aperçu des ressources requises pour Relations Couronne-Autochtones

Le tableau 5 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	9 655 111 553 \$	13 056 432 727 \$
Équivalents temps plein	961	992

La [section Finances de l'infographie de RCAANC dans l'InfoBase du GC](#) et la [section Personnel de l'infographie de RCAANC dans l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne son répertoire des programmes.

Priorités gouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales qui correspondent à cette responsabilité essentielle.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable (ODD)

ODD 5 : Égalité entre les sexes

En 2024-2025, RCAANC a accordé un financement de projet à des organisations telles que Pauktuutit Inuit Women of Canada et Les Femmes Michif Otipemisiwak pour soutenir des projets spécifiques liés à l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus), visant à développer des outils et des lignes directrices adaptés aux distinctions pour une utilisation par les gouvernements. Chaque organisation recevra 360 000 \$ sur 5 ans à compter de 2021-2022 pour appuyer ce travail, pour un investissement total de 1,1 million de dollars.

Le programme de soutien aux organisations de femmes autochtones et de personnes 2ELGBTQI+ a financé plusieurs projets axés sur le renforcement des capacités en matière d'ACS+, notamment un

projet d'un an en 2024–2025 accordant 99 800 \$ à l'organisation 2-Spirited People of the 1st Nations pour élaborer et mettre en œuvre une trousse d'outils ACS Plus adaptée aux personnes 2ELGBTQI+. Cette trousse vise à améliorer la rétention du personnel, la santé mentale et l'équilibre travail-vie personnelle au sein de la communauté. Grâce à des consultations avec les membres de la communauté, les gardiens du savoir et le personnel, la trousse abordera les défis socio-culturels et historiques uniques auxquels sont confrontées les personnes 2ELGBTQI+ dans le milieu de travail.

ODD 8 : Travail décent et croissance économique

En 2024-2025, RCAANC a poursuivi son engagement envers la refonte de la politique sur les Ajouts aux réserves (AR) ainsi que la relation continue avec les partenaires des Premières Nations dans le cadre de l'Accord-cadre sur la gestion des terres des Premières Nations. Ces 2 initiatives visent à soutenir les Premières Nations dans la constitution et le développement de leurs terres, élément clé du renforcement de leur développement économique. Ainsi, 9 modifications provisoires à la politique AR ont été approuvées afin de simplifier les processus, alléger les exigences et éliminer des obstacles majeurs, offrant des avantages immédiats à toutes les Premières Nations pendant que la réforme globale de la politique se poursuit. Un comité consultatif technique a été mis sur pied pour faciliter la co-élaboration de la refonte de la politique AR, et un rapport résumant les résultats de la mobilisation dirigée par les Premières Nations a été élaboré et publié sur le site Web du SAC, identifiant 672 recommandations pour améliorer la politique AAR.

Grâce à des partenariats permanents avec Services aux Autochtones Canada, le Conseil consultatif des terres et le Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations, des progrès significatifs ont été réalisés dans le développement du nouveau « First Nation Land Governance Registry Inc. » (FNLGR Inc., non disponible en français), géré par les Premières Nations. Ce registre, conçu comme un outil de gestion des terres, va au-delà d'un simple registre pour soutenir le développement économique et la gestion des opportunités liées aux terres. Le développement de ce nouveau registre est en bonne voie pour une mise en œuvre d'ici 2027–2028, avec la création d'un organisme sans but lucratif géré par les Premières Nations – « First Nation Land Governance Registry Inc. » (FNLGR Inc.), et la nomination d'un conseil d'administration des Premières Nations pour en assurer la gouvernance.

ODD 10 : Inégalités réduites

Grâce aux négociations fondées sur les droits, co-élaborées avec les groupes autochtones à travers le Canada, des priorités communes sont mises de l'avant. Avec le temps, on s'attend à ce que les écarts socio-économiques que ces communautés subissent de manière disproportionnée se réduisent.

Au cours de cet exercice financier, dans le cadre du mécanisme bilatéral entre l'Assemblée des Premières Nations (APN) et le Canada, les 2 parties ont rédigé une liste mise à jour des priorités communes et ont fait progresser les principes de co-élaboration. Le Budget 2024 a également prévu des investissements clés pour appuyer plusieurs éléments de priorité conjointe dirigés par RCAANC, notamment la reconnaissance des séquelles des pensionnats, la co-élaboration et la mise en œuvre d'un système d'alerte « Robe rouge », ainsi que la recherche au site d'enfouissement Prairie Green afin d'apporter un certain apaisement aux familles autochtones ayant perdu des proches à Winnipeg.

Le Comité de partenariat Inuit-Couronne (CPIC) fait progresser les travaux sur 13 priorités communes actives visant à favoriser la prospérité des Inuit. Des plans de travail co-élaborés ont été proposés pour chacune de ces priorités. Parmi les récentes réussites figurent la mise en œuvre de la Politique sur l'Inuit Nunangat et l'approbation d'une directive du Cabinet sur sa mise en œuvre (décembre 2024), ainsi que des excuses fédérales adressées aux Inuit du Nunavik pour l'abattage historique des chiens du Nunavik (novembre 2024). Ces excuses ont été accompagnées d'un investissement de 45 millions de dollars pour

soutenir les communautés inuites du Nunavik dans la mise en œuvre de programmes favorisant la guérison et la revitalisation culturelle.

Le Canada continue de collaborer étroitement avec les 4 institutions financières des Premières Nations afin de renforcer les cadres législatifs et institutionnels, les soutiens et les outils disponibles dans le cadre de la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations*. Ce régime permet de combler les lacunes en matière de compétence et de capacité liées à la gestion financière, à la fiscalité foncière, ainsi qu'à la prestation de services et d'infrastructures. Il offre également un accès au capital.

ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

En 2024-2025, le Fonds de soutien communautaire pour les enfants disparus des pensionnats a contribué à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des ODD en soutenant des initiatives de vérité et de guérison dirigées par les communautés autochtones. Depuis son lancement en 2021, 161 ententes totalisant plus de 246,8 millions de dollars ont été conclues, répondant directement aux appels à l'action 74 à 76 de la Commission de vérité et réconciliation. Ces efforts font progresser l'ODD 16 en favorisant des sociétés inclusives et équitables, et permettent aux communautés autochtones de diriger des réponses culturellement ancrées à l'héritage des pensionnats.

Le Centre national pour la vérité et la réconciliation (CNVR) reçoit un financement de projet dans le cadre du Programme sur les séquelles des pensionnats. En 2024-2025, RCAANC a accordé 2,33 millions de dollars pour appuyer les efforts continus du CNVR visant à mettre en œuvre le Registre national des décès d'élèves des pensionnats indiens et le Registre commémoratif public (appel à l'action 72), ainsi que le Registre en ligne des cimetières et des lieux d'inhumation des pensionnats indiens (appel à l'action 73).

RCAANC continue de diriger l'Initiative horizontale pour aborder l'héritage des pensionnats, en collaboration avec 6 autres ministères fédéraux, afin de traiter les impacts persistants du système des pensionnats et de commémorer leur histoire et leur héritage dans une approche pangouvernementale.

Le gouvernement du Canada poursuivra sa collaboration avec la Table de tous les partis (signataires de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens) pour finaliser et signer un Pacte de réconciliation fondé sur l'appel à l'action 46. La signature et la mise en œuvre de ce pacte réaffirmeront l'engagement envers la réconciliation et la collaboration avec les peuples et les communautés autochtones pour réaliser un changement transformateur.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'apport de RCAANC au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable dans notre [stratégie ministérielle de développement durable](#).

Répertoire des programmes

Relations Couronne-Autochtones est appuyé par les programmes suivants :

- Négociation des traités, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives
- Gestion et mise en œuvre des accords et traités
- Consultation et accommodement
- Mobilisation et soutien de la capacité des Autochtones
- Services dirigés par les Autochtones
- Exercice de la compétence des Premières Nations sur les terres et la gestion financière
- Convention de règlement relative aux pensionnats indiens

- Séquelles des pensionnats
- Autres revendications
- Revendications particulières

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le répertoire des programmes pour Relations Couronne-Autochtones sur la [page Résultats dans l'InfoBase du GC](#).

Responsabilité essentielle 2 : Affaires du Nord

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Renseignements sur les résultats](#)
- [Principaux risques](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

Cette responsabilité essentielle consiste à appuyer les organismes, les individus, les collectivités et les gouvernements de l'Arctique et du Nord canadiens dans la poursuite d'un Nord solide, inclusif, vibrant, prospère et autosuffisant, soit la vision du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada. Cela inclut la coordination fédérale, le leadership scientifique, la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, la prestation efficace des programmes fédéraux et les relations territoriales.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue au domaine « Saine gouvernance » du Cadre de qualité de vie pour le Canada et, plus particulièrement, à l'indicateur « La place du Canada dans le monde ». Elle contribue aussi au domaine « Environnement » et, plus particulièrement, aux indicateurs « Adaptation aux changements climatiques » et « Émissions de gaz à effet de serre ». Ces 2 domaines sont appuyés par l'ensemble des activités mentionnées dans la description de la responsabilité essentielle.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente le rendement du ministère par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle 2 : Affaires du Nord.

Tableau 6 : Les résidents du Nord et les peuples autochtones font progresser le développement de leur gouvernance politique, économique et sociale

Le tableau 6 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié à « Les résidents du Nord et les peuples autochtones font progresser le développement de leur gouvernance politique, économique et sociale » au cours des 3 derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Moyenne de l'Indice de bien-être des communautés pour les collectivités nordiques	66,5	31 mars 2029	2022-2023 : 67,1 ^a 2023-2024 : 67,2 ^b 2024-2025 : 67,2 ^b

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Nombre d'étapes achevées du transfert des responsabilités au Nunavut	Faire progresser l'étape 4 (mise en œuvre de l'entente de transfert des responsabilités)	31 mars 2025	2022-2023 : Phase 3 en cours 2023-2024 : Phase 3 terminée (signature de l'Accord sur le transfert des terres et des ressources du Nunavut) 2024-2025 : Avancement de la Phase 4 (mise en œuvre du transfert des terres et des ressources du Nunavut)
Pourcentage de rapports produits par le Conseil de l'Arctique qui incluent du contenu canadien	88 %	31 mars 2025	2022-2023 : Sans objet ^c 2023-2024 : Sans objet ^c 2024-2025 : 82 % ^d
Variation en pourcentage des auto-évaluations effectuées par les bénéficiaires sur la souveraineté alimentaire	À déterminer ^e	31 mars 2025	2022-2023 : Nouveau en 2023-2024 2023-2024 : Non disponible ^e 2024-2025 : Non disponible ^e
Pourcentage du revenu nécessaire pour acheter suffisamment d'aliments nutritifs	40 % ou moins	31 mars 2026	2022-2023 : Nouveau en 2023-2024 2023-2024 : Sans objet ^f 2024-2025 : Sans objet ^f

^a Le résultat est basé sur les données du Recensement de 2016.

^b Le résultat est basé sur les données du Recensement de 2021.

^c Aucun rapport n'a été soumis aux ministres du Conseil de l'Arctique en raison de la pause du Conseil de l'Arctique à la suite de l'invasion russe de l'Ukraine.

^d L'objectif n'a pas été atteint en raison d'un changement dans la façon dont le nombre de projets est calculé depuis sa mise en place l'année dernière. Le Canada a fourni des rapports pour 9 des 11 projets du Groupe de travail sur le développement durable.

^e Le programme nécessite plus de temps pour co-développer cet indicateur avec les partenaires autochtones, compte tenu de son importance pour la sécurité alimentaire. Une cible sera établie et les résultats seront communiqués une fois que les données seront disponibles.

^f Un résultat ne sera disponible qu'en mars 2026.

Tableau 7 : Les collectivités nordiques et autochtones sont résilientes face aux conditions environnementales changeantes

Le tableau 7 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié à « Les collectivités nordiques et autochtones sont résilientes face aux conditions environnementales changeantes » au cours des 3 derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Litres de diesel évités annuellement grâce à l'énergie propre	7 000 000 de litres	31 mars 2030	2022-2023 : 830 000 litres ^a 2023-2024 : 1 000 000 litres ^a 2024-2025 : 1 800 000 litres ^a
Pourcentage d'évaluations et de plans relatifs aux changements climatiques pour lesquels des mesures ont été mises en œuvre	50 %	31 mars 2025	2022-2023 : 49 % ^b 2023-2024 : 51 % ^b 2024-2025 : 54 % ^b
Pourcentage de renseignements disponibles sur les contaminants pour élaborer des directives de santé publique et faire des choix individuels éclairés en matière d'alimentation	100 %	31 mars 2025	2022-2023 : 88 % 2023-2024 : 93 % 2024-2025 : 93 % ^c

^a Bien que la cible soit cumulative et que la date d'atteinte soit fixée à 2030, des résultats annuels sont disponibles.

^b La collecte de données pour cet indicateur est décalée d'un an.

^c Des changements de leadership dans certains projets et des retards dans les travaux sur le terrain en raison de conditions de glace changeantes ont contribué à l'écart par rapport à la cible.

Tableau 8 : Les terres, les eaux et les ressources naturelles dans le Nord sont gérées de façon durable

Le tableau 8 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié à « Les terres, les eaux et les ressources naturelles dans le Nord sont gérées de façon durable » au cours des 3 derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Pourcentage de sites contaminés hautement prioritaires dans le Nord qui sont activement gérés	80 %	31 mars 2025	2022-2023 : 92 % 2023-2024 : 90 % 2024-2025 : 92 %
Pourcentage de groupes autochtones et du Nord ayant déclaré que leur participation a amélioré les études d'impact menées	80 %	31 mars 2025	2022-2023 : 100 % 2023-2024 : 100 % 2024-2025 : 100 %
Pourcentage de demandes de réglementation pour lesquelles des mesures sont prises en vue d'assurer la viabilité à long terme des eaux et des terres dans le Nord	100 %	31 mars 2025	2022-2023 : Nouveau en 2023-2024 2023-2024 : 100 % 2024-2025 : 100 %

La [section Résultats de l'infographie de RCAANC dans l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement liés à son répertoire de programmes.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à Affaires du Nord en 2024-2025 par rapport aux résultats prévus dans le plan ministériel de RCAANC pour l'exercice.

RCAANC est le principal ministère fédéral responsable de la création de communautés saines et durables, ainsi que de la promotion d'objectifs scientifiques et sociaux plus larges dans le Nord. En 2024-2025, les Affaires du Nord se sont concentrées sur 3 résultats ministériels, contribuant aux progrès continus vers un Nord et un Arctique forts, dynamiques et prospères.

Les résidents du Nord et les peuples autochtones font progresser le développement de leur gouvernance politique, économique et sociale

Le Canada a continué d'assurer un leadership fédéral et de collaborer avec ses partenaires dans l'Arctique et le Nord afin de développer des solutions aux défis, de répondre aux besoins et priorités régionales, et de renforcer les capacités des organisations régionales.

Résultats obtenus

Le [Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada](#) (CSAN), élaboré conjointement avec des partenaires autochtones, territoriaux et provinciaux, vise à concrétiser une vision commune d'un avenir où les populations nordiques et arctiques sont prospères, fortes et en sécurité. En 2024-2025, des discussions bilatérales et multilatérales entre le ministre des Affaires du Nord, les représentants de RCAANC, et les partenaires territoriaux, provinciaux et autochtones se sont poursuivies dans le cadre des tables établies. Ces échanges ont permis de sensibiliser le gouvernement fédéral aux priorités clés des partenaires et ont offert des occasions de mobilisation sur des initiatives fédérales dirigées par

d'autres ministres et ministères, notamment la *Politique étrangère pour l'Arctique et la mise à jour de la politique de défense* « *Notre Nord, fort et libre* ». Fait marquant, le chapitre des partenaires des Premières Nations du Yukon a été publié en 2024 par le Conseil des Premières Nations du Yukon. Par l'intermédiaire du Groupe de travail de tous les partenaires, des contributions ont été apportées concernant les points prioritaires à l'ordre du jour de la réunion du Comité de direction du CSAN 2024 (tenue à Iqaluit en octobre 2024), ainsi que pour l'élaboration des documents d'information destinés à l'ensemble des dirigeants.

En 2024-2025, le gouvernement du Canada a poursuivi son engagement visant à garantir à tous les résidents du Nord un accès à un logement durable et abordable. Cela s'est concrétisé par des discussions bilatérales avec des communautés des Premières Nations hors réserve sans traité moderne et des communautés métisses des T.N.-O., afin de mieux comprendre leurs besoins en matière de logement tels qu'exprimés dans leurs plans d'habitation, et de veiller à ce qu'elles aient accès aux fonds prévus dans les budgets de 2022 et 2023 (Stratégie sur le logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique).

Le gouvernement du Canada, le gouvernement du Nunavut et Nunavut Tunngavik Inc. ont signé l'historique Accord sur le transfert des terres et des ressources du Nunavut en 2023-2024. Cet accord marque le début de la phase de mise en œuvre, avec une date de transfert fixée au 1er avril 2027. La première année de mise en œuvre a permis aux 3 parties de passer avec succès de la négociation à l'exécution. Tout au long de 2024-2025, les efforts ont porté sur l'établissement de la gouvernance et de la surveillance nécessaires. Les parties ont poursuivi l'avancement de cette phase et ont clôturé l'exercice en se concentrant sur la planification pour 2025-2026.

Le 8 mars 2025, Nunavut Tunngavik Incorporated, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nunavut ont signé le renouvellement du contrat de mise en œuvre du Nunavut pour la période 2024-2034. Il s'agit de la première fois depuis l'échéance initiale du contrat en 2003 que les parties parviennent à le renouveler avec succès par voie de négociation. Ce contrat prévoit un investissement de 1,5 milliard de dollars sur 10 ans dans le territoire, au bénéfice des Inuits et des Nunavummiut. Le financement renouvelé soutient les initiatives suivantes :

- Nunavut Tunngavik Incorporated pour le renforcement de ses capacités institutionnelles, les efforts tripartites visant à concevoir et développer une formation préalable à l'emploi pour les Inuits, ainsi qu'un financement ponctuel destiné au Inuit Heritage Trust pour la construction d'un nouveau Centre culturel du Nunavut.
- Le gouvernement du Nunavut pour le financement additionnel de la mise en œuvre, ainsi que pour le développement de programmes visant à favoriser l'emploi des Inuits au sein du gouvernement (services en cours et formation préalable à l'emploi).
- L'Agence canadienne de développement économique du Nord (y compris Pilimmaksaivik, en tant que centre d'excellence fédéral pour l'emploi des Inuits dans la fonction publique) pour ses efforts de coordination visant à accroître les niveaux d'emploi inuit, avec un financement de programmes pour les services en cours et la formation préalable à l'emploi.
- Un total de 5 institutions de gouvernement public au Nunavut, incluant les 3 organisations régionales de la faune et les 27 organisations de chasseurs et trappeurs. »

En ce qui concerne le [Groupe de travail sur le développement durable](#) (GTDD) (disponible en anglais seulement), le Canada a dirigé ou codirigé 9 des 11 projets approuvés par le GTDD, portant sur des domaines clés tels que le bien-être mental, les énergies renouvelables, la sécurité alimentaire, l'égalité des genres, la santé publique, l'analyse démographique, le développement économique et la gestion des déchets. Le Canada a collaboré avec les participants permanents, notamment le Conseil saami, le

Gwich'in Council International, le Conseil arctique des Athabaskans, l'Association internationale des Aléoutes et le Conseil circumpolaire Inuit, ainsi qu'avec des États membres tels que les États-Unis, la Finlande, la Norvège, la Suède, le Royaume du Danemark et l'Islande. Les livrables des projets comprennent des rapports finaux, des portails interactifs, des outils cartographiques et des échanges en ligne — offrant des ressources pratiques, des analyses stratégiques et des outils de renforcement des capacités pour soutenir le développement durable dans les régions nordiques et arctiques.

RCAANC a continué de soutenir les populations nordiques par le biais d'investissements dans l'enseignement postsecondaire au Nord et d'une réponse horizontale coordonnée aux appels à l'action du [Groupe de travail sur l'éducation postsecondaire dans le Nord](#). En 2024-2025, la planification finale, y compris le processus d'appel d'offres pour les métiers et les fournisseurs, a été achevée afin de lancer la construction du bâtiment scientifique de l'Université du Yukon au printemps 2025. Le ministère a également soutenu le Centre Dechinta de recherche et d'apprentissage. Les rapports pour l'exercice 2024-2025 seront reçus durant l'exercice 2025-2026, mais les réalisations de Dechinta entre 2020 et 2023 incluent le développement de 8 cours accrédités par des universités, offerts à 75 étudiants.

Le programme [Nutrition Nord Canada](#) (NNC) soutient la sécurité alimentaire dans les [communautés isolées et nordiques](#) en améliorant l'accès à des aliments de détail, traditionnels et produits localement, ainsi qu'à d'autres articles essentiels, dans 125 communautés admissibles.

Le Budget 2024 a prévu un financement de 124 millions de dollars sur 3 ans pour élargir les programmes, dont 23,2 millions de dollars en 2024-2025. Grâce à cet investissement, NNC a pu étendre la [subvention au détail](#) aux banques alimentaires et aux organismes à but non lucratif, tout en maintenant les taux de subvention afin de contrer l'inflation croissante. Les producteurs et cultivateurs locaux dans les communautés admissibles peuvent également s'inscrire au programme de subvention. Celui-ci continue de générer des économies en réduisant le coût des aliments et des articles essentiels dans ces régions. À ce jour, 7 banques alimentaires sont inscrites, et d'autres sont en voie d'intégration. NNC demeure déterminé à élargir ces partenariats pour renforcer l'accès à la nourriture. L'impact est concret : en 2024-2025, un total de 224 825 kilogrammes de nourriture gratuite a été livré aux communautés.

La [Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et la Subvention pour les programmes alimentaires des communautés](#) sont des solutions communautaires élaborées en collaboration avec les communautés autochtones. Ils peuvent servir à soutenir les serres, les initiatives alimentaires locales, ainsi que la récolte, la transformation et la distribution des aliments traditionnels. Le Budget 2024 a engagé un financement additionnel de 96,7 millions de dollars pour la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et la Subvention pour les programmes alimentaires des communautés, en plus d'un financement annuel permanent de 8 millions de dollars. Cela porte l'investissement total à 120,7 millions de dollars sur une période de 3 ans, couvrant les exercices financiers 2024-2025 à 2026-2027. En 2024, NNC a signé des ententes sur 3 ans avec 24 gouvernements et organisations autochtones pour la prestation de services dans le cadre de la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et la Subvention pour les programmes alimentaires des communautés dans 112 communautés éloignées.

Afin de favoriser des améliorations fondées sur des données probantes, le Budget 2024 a également alloué 2,1 millions de dollars sur 3 ans pour soutenir la [Subvention de recherche sur la sécurité alimentaire](#), destinée à des projets dirigés par des Autochtones portant sur la sécurité alimentaire et les inégalités d'accès à la nourriture dans les communautés nordiques isolées. La première phase de la subvention, qui s'est déroulée de 2022-2023 à 2024-2025, a investi 1,5 million de dollars pour approfondir les connaissances sur les effets de la subvention de NNC et orienter les améliorations

continues du programme. Avec la fin de la Phase I, NNC prépare la Phase II, qui mettra l'accent sur des solutions concrètes pour améliorer le programme.

NNC continue d'évoluer en fonction des orientations de ses partenaires autochtones et nordiques, adoptant de plus en plus une approche fondée sur les systèmes alimentaires et la co-prestation pour promouvoir la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire. Par exemple, en 2024-2025, NNC a poursuivi ses échanges avec son conseil consultatif, le Groupe de travail autochtone et le Groupe de travail sur la sécurité alimentaire Inuit-Couronne afin de co-élaborer des stratégies visant à améliorer l'efficacité du programme.

Une évaluation ministérielle a été lancée par RCAANC en 2024 et devrait être achevée en 2025. Son mandat et sa conception reposent sur la participation directe de partenaires autochtones, de communautés locales, d'Aînés, de détenteurs du savoir et d'autres personnes concernées par NNC. En février 2025, un représentant spécial du ministre a été nommé pour mener un examen externe de NNC. Relevant directement du ministre, ce représentant spécial mène des consultations auprès d'organisations autochtones nationales et régionales, de parties prenantes et de ministères fédéraux afin d'évaluer l'efficacité du programme. Un rapport final, incluant des recommandations pour améliorer le programme, est attendu en 2026. Les recommandations issues de tous les examens et évaluations orienteront les futures politiques.

Les collectivités nordiques et autochtones sont résilientes face aux conditions environnementales changeantes

Les résidents du Nord et de l'Arctique sont exposés aux effets des changements environnementaux en raison de plusieurs facteurs, notamment le changement climatique rapide, l'éloignement et l'inaccessibilité, le climat froid, les infrastructures vieillissantes et inefficaces, ainsi que les inondations et les feux de forêt.

Résultats obtenus

En 2022, le gouvernement du Canada s'est engagé à faire progresser le programme de leadership autochtone en matière de climat et a lancé un processus de co-élaboration dirigé par des Autochtones sur 3 ans afin d'identifier les priorités climatiques et de formuler des recommandations pour soutenir des actions climatiques autodéterminées. Le leadership autochtone en matière de climat constitue un élément clé de la réconciliation avec les peuples autochtones au Canada, en reconnaissant leur droit de participer aux processus décisionnels et de diriger les initiatives climatiques. Au cours de cet exercice, le processus de co-élaboration du programme de leadership en matière de climat a été conclu. RCAANC a soutenu plus de 100 séances de mobilisation dirigées par des Autochtones et a reçu 37 ensembles de recommandations climatiques propres aux régions, formulées par des partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis, et approuvées par des dirigeants politiques autochtones. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*, mesure 46 du plan d'action.

De nombreuses communautés autochtones et nordiques éloignées dépendent encore du diesel importé, une source d'énergie coûteuse et fortement polluante, pour le chauffage et l'électricité. Afin de réduire les impacts environnementaux, sociaux et sanitaires, plusieurs communautés s'orientent désormais vers des sources d'énergie plus propres et durables. Par l'intermédiaire de [l'Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord \(Programme ARDEC Nord\)](#), RCAANC a collaboré avec Ressources naturelles Canada et Services aux Autochtones Canada (SAC) pour mettre en œuvre « Wah-ila-toos », une initiative à guichet unique qui adopte une approche communautaire et relationnelle afin de faciliter l'accès au financement et aux ressources en énergie propre pour les communautés autochtones et éloignées. Wah-ila-toos intègre la participation d'experts autochtones en énergie dans sa structure de gouvernance et met l'accent sur le renforcement des

capacités et les solutions énergétiques dirigées par les Autochtones. En 2024-2025, le programme ARDEC Nord a investi 14,3 millions de dollars dans 69 projets d'énergie propre à travers le Nord. À ce jour, les projets financés ont permis une réduction annuelle estimée à 1 800 000 litres de diesel consommé. Plusieurs projets sont encore en phase de planification, et une fois les systèmes mis en service, les réductions de diesel devraient augmenter considérablement, contribuant à l'objectif de 7 millions de litres évités d'ici 2030. À titre d'exemple de projet communautaire, ARDEC Nord a soutenu Gonezu Energy, une entreprise autochtone d'énergie propre située dans les T.N.-O., pour l'installation de 31 systèmes solaires à petite échelle sur les cabanes de membres des Premières Nations Dehcho. Les membres de la communauté participent à l'installation et acquièrent des connaissances sur l'énergie solaire. En plus de réduire la dépendance aux combustibles fossiles, cette initiative favorise la littératie énergétique et la sensibilisation.

En 2024-2025, RCAANC a également financé des projets communautaires d'adaptation aux changements climatiques et de surveillance climatique dans les communautés autochtones et nordiques, en appui aux priorités autodéterminées des communautés. Les programmes d'adaptation aux changements climatiques du ministère comprennent [Adaptation aux changements climatiques des Premières Nations](#), [Se préparer aux changements climatiques dans le Nord](#) et [Surveillance du climat dans les collectivités autochtones](#). Au cours de cet exercice, ces 3 programmes ont investi plus de 25,5 millions de dollars dans 238 projets communautaires menés par des communautés autochtones et nordiques à travers le Canada, visant à soutenir l'adaptation aux changements climatiques et à renforcer la résilience communautaire face à leurs impacts. Les projets financés comprennent des évaluations des risques, la planification de l'adaptation, la collecte et l'application conjointe de données scientifiques et de savoirs autochtones pour la surveillance climatique communautaire. Les projets nordiques soutiennent également la mise en œuvre de mesures d'adaptation, telles que la modélisation du pergélisol, ainsi que la révision, la modernisation ou l'amélioration des infrastructures vulnérables. Les exemples ci-dessous mettent en lumière des projets communautaires pluriannuels financés en 2024-2025 :

- Le programme Adaptation aux changements climatiques des Premières Nations a financé la Première Nation Ojibwée de Sandy Bay pour l'élaboration d'un plan directeur de résilience hydrique visant à améliorer la résilience face aux inondations et à la sécheresse, selon une approche centrée sur la communauté et le territoire, incluant la plantation d'arbres et l'infrastructure naturelle. La communauté a été touchée par des inondations majeures, notamment celles de 2011 et 2014, qui ont entraîné des évacuations et causé des dommages aux habitations et aux infrastructures. Plus récemment, la sécheresse est devenue une menace émergente. Ce projet a été identifié comme prioritaire dans le cadre d'une initiative antérieure financée, comprenant une évaluation des risques liés aux changements climatiques et un plan d'adaptation.
- Le programme Se préparer aux changements climatiques dans le Nord a financé le gouvernement communautaire inuit de Hopedale, au Nunatsiavut, pour administrer un programme de sensibilisation aux avalanches et de formation à l'intervention précoce destiné aux résidents de Hopedale. En raison de la variabilité croissante du climat, notamment en matière de température et de précipitations, les résidents ont observé une instabilité accrue du manteau neigeux dans la région, augmentant ainsi le risque d'avalanches. Cette formation a intégré les connaissances locales et l'expertise technique d'Avalanche Canada.
- Le programme de surveillance climatique communautaire autochtone a financé le Conseil de la faune de Kivalliq pour étudier les impacts climatiques sur les chaînes alimentaires marines. En combinant les savoirs des Aînés et des chasseurs avec des méthodes scientifiques, ils documentent les changements dans les organismes marins microscopiques, la qualité de l'eau,

ainsi que le régime alimentaire et l'abondance des espèces d'aliments traditionnels comme les poissons, les phoques, les bélugas et les ours polaires. Des membres des communautés de Kangiqiliq et Tikirarjuaq, au Nunavut, ont été formés aux méthodes de surveillance scientifique et participent à la collecte de données. Les connaissances recueillies serviront à comprendre comment les espèces marines clés utilisent différentes chaînes alimentaires, à prévoir les changements possibles dans la disponibilité des aliments traditionnels, et à élaborer un plan pour atténuer les impacts climatiques sur l'accès à ces ressources.

Le [Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord](#) (PLCN) vise à réduire, voire à éliminer, les contaminants présents dans les aliments traditionnels, tout en fournissant des renseignements permettant aux individus et aux communautés de prendre des décisions éclairées concernant leur alimentation. En 2024-2025, un financement de 5,1 millions de dollars a été accordé pour 66 projets au Canada et à l'international. Cela comprend le soutien à 26 projets de surveillance et de recherche qui ont permis d'ajouter des données sur la pollution plastique dans 10 compartiments environnementaux distincts (air, neige, glace, sédiments, eau de mer, eau douce, omble chevalier, poissons d'eau douce, oiseaux marins et mammifères).

L'examen du cadre de surveillance environnementale du programme a permis une meilleure coordination des déplacements dans le Nord pour 14 projets. Il a également mené à l'élargissement de certains projets afin d'inclure des activités d'échantillonnage et d'analyse chimique demandées par les détenteurs de droits autochtones et les communautés nordiques. L'audit des activités liées aux plastiques dans le programme a entraîné des modifications aux modèles de propositions soumis, qui comportent désormais une section sur les défis et les risques. Les demandeurs doivent y identifier les facteurs susceptibles d'avoir une incidence négative sur leur projet ou son financement. Afin de renforcer les efforts d'assurance qualité et de contrôle, un nouvel outil a été mis au point pour gérer la participation à l'étude interlaboratoires, incluant de nouveaux processus de suivi pour les responsables de projets. Cela permettra de mieux comprendre l'engagement des laboratoires envers l'étude et d'éliminer les problèmes potentiels liés à la duplication des données.

La présidence canadienne du [Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique](#) (disponible en anglais seulement), un groupe de travail du Conseil de l'Arctique, a été confirmée le 15 janvier 2024 pour un mandat de 2 ans, avec la nomination du directeur de la recherche nordique et sur les contaminants à la tête de cette initiative.

Les terres, les eaux et les ressources naturelles dans le Nord sont gérées de façon durable

De nombreuses communautés autochtones et nordiques éloignées sont confrontées à des défis environnementaux et socio-économiques liés aux changements environnementaux. Pour relever ces défis, il est essentiel de faire participer les partenaires autochtones et les habitants du Nord à l'élaboration des politiques et aux décisions en matière de gestion des ressources.

Résultats obtenus

En 2024-2025, RCAANC a poursuivi la gestion de son portefeuille de plus de 160 sites contaminés situés dans les 3 territoires du Nord. Parmi ces sites, 71 sont considérés comme prioritaires en raison des risques importants qu'ils posent à l'environnement ainsi qu'à la santé et à la sécurité des communautés nordiques et autochtones.

Grâce au [Programme des sites contaminés du Nord](#), RCAANC a fait progresser les activités de réhabilitation et de surveillance à long terme, avec 92 % des sites prioritaires activement pris en charge. Le ministère a également continué d'investir dans des stratégies de collaboration avec les gouvernements territoriaux et les détenteurs de droits autochtones, afin que les décisions en matière de

réhabilitation soient guidées par les priorités locales, les savoirs autochtones et les contributions des communautés.

Parmi les 8 plus grands projets de réhabilitation de mines abandonnées gérés par RCAANC, le [Projet d'assainissement de la mine Giant](#), dans les T.N.-O., a poursuivi ses travaux. En 2024-2025, des travaux de construction majeurs ont été amorcés pour la nouvelle station de traitement des eaux, et le contrat de décontamination et de déconstruction de la zone industrielle centrale a été attribué. De plus, le projet de réhabilitation des mines United Keno Hill, au Yukon, a complété sa première année de réhabilitation. Les travaux ont été lancés pour les stations de traitement des eaux de la zone des résidus de la vallée et de la route Silver Trail, ainsi que pour la remise en état de l'entrée (portail) et du passage horizontal (galerie). Les 6 autres projets de mines abandonnées relevant du Programme de réhabilitation des mines abandonnées du Nord, ainsi que tous les projets du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, poursuivront leur planification en vue de la réhabilitation au cours des prochaines années. Lorsque nécessaire, des activités de soins et d'entretien préalables à la réhabilitation sont mises en œuvre pour assurer la stabilité des sites.

RCAANC a également poursuivi ses efforts pour promouvoir l'économie des ressources dans le Nord et l'Arctique tout en protégeant l'environnement grâce à des initiatives d'évaluation des impacts, de planification de l'utilisation des terres et de conservation. Le [Programme d'aide financière aux participants du Nord](#) de RCAANC appuie la participation significative des gouvernements et organisations autochtones, ainsi que des organisations non autochtones, aux évaluations des impacts environnementaux et socioéconomiques des grands projets de développement, de réhabilitation et d'infrastructure dans les territoires. En 2024-2025, le programme a accordé 1,6 million de dollars en financement à des partenaires autochtones dans les 3 territoires. Ces fonds ont contribué à améliorer la prise de décision des conseils de cogestion grâce à la participation aux évaluations de projets majeurs et aux examens réglementaires. Les projets soutenus comprennent :

- 300 000 \$ pour le projet Norman Wells Line 490 d'Imperial Oil dans les T.N.-O.
- 462 000 \$ pour les opérations Norman Wells d'Imperial Oil dans les T.N.-O.
- 70 000 \$ pour le remboursement des dépenses liées à l'examen du projet d'exploration multi-puits Chance Oil and Gas Eagle Plains par l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon.
- 180 000 \$ pour l'évaluation du projet de réhabilitation du site de Mount Nansen au Yukon.
- 243 300 \$ pour le renouvellement du permis d'eau de type A de Diavik dans les T.N.-O.
- 238 400 \$ pour des projets de renforcement des capacités autochtones en matière d'évaluation des impacts, axés sur l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes plus.
- 18 900 \$ pour faciliter la participation aux séances de mobilisation en personne du programme, tenues à Yellowknife, Norman Wells et Iqaluit.
- 49 700 \$ en subventions pour participer aux consultations réglementaires du projet de la mine Mary River, aux réunions techniques de l'évaluation environnementale de l'autoroute de la vallée du Mackenzie, et à une étude autochtone sur l'utilisation traditionnelle des terres dans le cadre de l'évaluation environnementale de la mine Pine Point.

Au cours de l'exercice 2024-2025, RCAANC a continué de soutenir la [Stratégie canadienne sur les minéraux critiques](#) et a collaboré avec les gouvernements nordiques, les détenteurs de droits et les parties prenantes au Yukon, dans les T.N.-O. et au Nunavut pour concevoir et mettre en œuvre des mesures dans le cadre de l'Initiative de réglementation dans le Nord. Cela comprend un financement de 4,9 millions de dollars destiné à appuyer la participation de gouvernements et d'organisations autochtones non financés aux processus d'évaluation des impacts et de planification de l'utilisation des terres; la planification d'une étude régionale de la province géologique des Esclaves (T.N.-O.); le

lancement d'études de référence et d'effets cumulatifs dirigées par des Autochtones au Yukon; ainsi que l'avancement des dialogues et des mesures réglementaires. Ces efforts ont permis d'accroître la sensibilisation aux enjeux réglementaires et de faire progresser les priorités communes; d'améliorer la disponibilité des données et de l'information pour appuyer une prise de décision éclairée; de renforcer la préparation des communautés à participer aux processus réglementaires et aux possibilités économiques; et de progresser vers l'élaboration d'outils réglementaires pour l'industrie.

Enfin, dans le cadre de l'initiative horizontale sur les objectifs de conservation marine dirigée par Pêches et Océans Canada, RCAANC a soutenu 48 projets dans des zones prioritaires de conservation marine à travers le Nord. Ces projets, menés par le milieu universitaire, les gouvernements et les organisations autochtones, portaient sur la protection de l'environnement; la récolte de subsistance et la sécurité alimentaire; la conservation des écosystèmes marins; les impacts des changements environnementaux et climatiques sur la faune; la surveillance des espèces marines; la santé des habitats; les facteurs de stress des écosystèmes; la contamination pétrolière chez les oiseaux marins; et l'intégration des savoirs autochtones dans la gestion de la conservation. Des recherches supplémentaires ont appuyé la conservation marine par des études sur la composition des fonds marins et la cartographie des fonds océaniques. Les projets ont été réalisés dans des zones ciblées afin de soutenir les sites de conservation existants et proposés au Nunavut (Kitikmeot, Kivalliq, Qikiqtani) et au Nunatsiavut, ainsi que pour éclairer la planification marine dans la région désignée des Inuvialuit.

Principaux risques

En 2024-2025, compte tenu de l'importance croissante du Nord et du besoin constant de remédier aux passifs environnementaux hérités, RCAANC a été confronté à des opportunités et à des risques majeurs liés à la prospérité du Nord, à la croissance durable et à la protection de l'environnement.

Le CSAN, conçu pour établir les orientations politiques dans le Nord jusqu'en 2030 et au-delà, exige la collaboration d'un grand nombre de participants pour atteindre des objectifs communs. Cela rend l'alignement et la gestion des différences de perspectives, d'agendas et de capacités entre les divers acteurs intrinsèquement complexes.

Cette réalité est aggravée par les pressions économiques croissantes liées aux activités dans le Nord. Ce risque est accentué par la diversité des enjeux politiques entourant le programme nordique de la Couronne, notamment ceux liés à la souveraineté et aux frontières nationales dans un contexte géopolitique en évolution. Parallèlement à ces préoccupations, les impératifs politiques liés au développement économique, à la sécurité alimentaire, à la protection de l'environnement et à l'énergie propre exigent des solutions multidimensionnelles et collaboratives pour protéger et promouvoir les intérêts canadiens et autochtones dans le Nord.

En plus des risques associés aux changements stratégiques et opérationnels, le ministère a dû relever des défis découlant des enjeux environnementaux et des changements climatiques. Bien que des progrès importants aient été réalisés pour traiter les passifs environnementaux de longue date, des efforts continus et proactifs sont nécessaires pour gérer les risques liés aux changements climatiques.

Ces risques ont été atténués grâce à des mécanismes de gouvernance et de collaboration, notamment les structures de gouvernance du CSAN et la Table arctique des sous-ministres, 2 instances favorisant une collaboration intergouvernementale et interministérielle essentielle. Parmi les enjeux abordés, cette table a facilité une coopération étroite avec le ministère de la Défense nationale sur les questions de modernisation du NORAD, y compris l'établissement d'infrastructures polyvalentes répondant aux besoins des populations nordiques.

RCAANC a poursuivi ses efforts pour atténuer les risques environnementaux en investissant dans des programmes de gestion des sites contaminés, notamment le Programme de remise en état des mines abandonnées du Nord et le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, ainsi que dans diverses activités de surveillance et de contrôle.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 9 : Aperçu des ressources requises pour Affaires du Nord

Le tableau 9 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	1 096 144 956 \$	1 015 184 110 \$
Équivalents temps plein	406	399

La [section Finances de l'infographie de RCAANC dans l'InfoBase du GC](#) et la [section Personnel de l'infographie de RCAANC dans l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne son répertoire des programmes.

Priorités gouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales qui correspondent à cette responsabilité essentielle.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable

ODD 2 : Fain « zéro »

NNC favorise un meilleur accès à des aliments abordables, nutritifs et culturellement adaptés dans les communautés nordiques et isolées. En réduisant le fardeau financier lié au coût des aliments et en soutenant les initiatives locales de récolte et d'alimentation communautaire, NNC contribue à atténuer la pauvreté et l'insécurité alimentaire — des obstacles majeurs au bien-être économique et social dans le Nord. En 2022, NNC a élargi sa subvention aux organismes à but non lucratif, notamment les banques alimentaires et les organismes de bienfaisance, ainsi qu'aux producteurs et cultivateurs locaux afin de soutenir les économies locales.

ODD 4 : Éducation de qualité

Les investissements stratégiques dans l'enseignement postsecondaire nordique renforcent l'offre d'une éducation de qualité, culturellement pertinente, pour les populations nordiques et autochtones du Canada, favorisant ainsi leur autodétermination sociale et politique. Dans le cadre du Budget 2024, le gouvernement du Canada a investi 5,2 millions de dollars supplémentaires sur 2 ans pour permettre au Centre Dechinta de recherche et d'apprentissage de poursuivre ses programmes d'enseignement et de recherche axés sur le territoire et dirigés par des Autochtones.

Par ailleurs, le soutien à la construction d'un bâtiment scientifique à l'Université du Yukon se poursuit. Ce projet fera de l'établissement la première institution postsecondaire nordique au Canada dotée d'une installation scientifique conçue spécifiquement pour intégrer les meilleures pratiques de la recherche, de l'enseignement et de l'apprentissage autochtones et occidentales.

ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable

Le programme ARDEC Nord soutient les initiatives d'énergie propre dans les communautés nordiques, autochtones et éloignées, dans le but de réduire la dépendance au diesel. En 2024-2025, le programme a investi 14,3 millions de dollars dans 69 projets d'énergie propre à travers le Nord.

ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure

L'Initiative de réglementation dans le Nord de RCAANC vise à élaborer des approches communes pour réduire les obstacles réglementaires au développement des minéraux critiques et des infrastructures connexes, en collaboration avec les gouvernements autochtones, les gouvernements territoriaux et les offices de gestion des ressources. En 2024-2025, des dialogues bilatéraux et multipartites ont permis d'identifier des thèmes clés susceptibles de favoriser le développement des ressources et des infrastructures, notamment des communautés préparées et soutenues, des processus réglementaires efficaces et prévisibles, ainsi que des données pour appuyer la prise de décision.

ODD 12 : Consommation et production responsables

Cette initiative a été mise en œuvre grâce à l'adoption de pratiques de gestion écologiquement responsables et d'approvisionnement public durable. Des progrès majeurs ont été réalisés sur les 2 plus grands sites du programme, la mine Giant et la mine Faro. À la mine Giant, les travaux de construction de la nouvelle station de traitement des eaux ont avancé. Cette installation, conçue pour traiter l'eau contaminée à l'arsenic conformément aux normes environnementales fédérales, devrait être mise en service en 2026. Elle illustre l'engagement envers une gestion responsable des produits chimiques et répond directement à la demande de la Première Nation des Yellowknives Dénés, qui souhaite que l'eau rejetée respecte les normes de potabilité pour l'arsenic. À la mine Faro, les améliorations apportées aux stations de traitement des eaux de Cross Valley Pond, Interim et Vangorda, ainsi que les travaux de conception connexes, ont permis d'accroître la capacité de traitement des métaux lourds et des acides issus des roches stériles. Ces améliorations ont rendu possible une réduction contrôlée du niveau d'eau des fosses, garantissant qu'aucune eau non traitée ne soit rejetée dans l'environnement. Au 3 décembre 2024, le niveau d'eau de la fosse Faro était maintenu avec succès en dessous du maximum recommandé en fin de saison.

ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

En 2024-2025, les programmes d'adaptation aux changements climatiques de RCAANC (Adaptation aux changements climatiques des Premières Nations, Se préparer aux changements climatiques dans le Nord et surveillance du climat dans les collectivités autochtones) ont investi plus de 25,5 millions de dollars dans 238 projets communautaires menés par des communautés autochtones et nordiques. Ces investissements visent à soutenir l'action climatique communautaire et à renforcer la résilience climatique grâce à des projets d'adaptation autodéterminés.

ODD 14 : Vie aquatique

Grâce à la collaboration avec des organisations autochtones nordiques, des communautés et d'autres partenaires, RCAANC a fait progresser et a achevé des projets visant à renforcer la conservation des océans et à promouvoir l'utilisation durable des ressources marines, dans le cadre de l'initiative horizontale des Objectifs de conservation marine dirigée par Pêches et Océans Canada. La contribution de RCAANC à cette initiative permet de renforcer les connaissances nécessaires à la gestion durable du milieu marin et d'éclairer la création de zones protégées et de conservation dans l'Arctique.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'apport de RCAANC au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable dans notre [stratégie ministérielle de développement durable](#).

Répertoire des programmes

Affaires du Nord est appuyé par les programmes suivants :

- Adaptation aux changements climatiques et énergie propre
- Durabilité environnementale dans le Nord et l'Arctique
- Gouvernance et partenariats dans le Nord et l'Arctique
- Sites contaminés dans le Nord
- Cadres réglementaires et législatifs du Nord
- Politique stratégique et scientifique du Nord
- Nutrition Nord

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le répertoire des programmes pour Affaires du Nord sur la [page Résultats dans l'InfoBase du GC](#).

Services internes

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus](#)
- [Marchés attribués à des entreprises autochtones](#)

Description

Les services internes désignent les activités et les ressources qui appuient un ministère dans son travail visant à remplir ses obligations générales et à exécuter ses programmes. Les 10 catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance
- services de communication
- services juridiques
- services de gestion des ressources humaines
- services de gestion des finances
- services de gestion de l'information
- services des technologies de l'information
- services de gestion des biens immobiliers
- services de gestion du matériel
- services de gestion des acquisitions

En ce qui concerne les fonctions des services internes, et Services aux Autochtones (SAC) Canada disposent d'une structure de services internes avec des fonctions partagées situées dans l'un ou l'autre ministère. Par conséquent, le nombre d'équivalents temps plein pour les services internes est plus élevé.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le ministère pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

RCAANC a complété la transformation de ses services des ressources humaines et des milieux de travail, passant d'un modèle de services partagés avec SAC à un service unique adapté à la culture et aux besoins opérationnels propres à RCAANC.

Le ministère a relancé son Secrétariat de l'inclusion, de la diversité, de l'équité et de l'antiracisme (IDÉAR) à l'automne 2024 et a poursuivi la mobilisation de divers réseaux d'employés, groupes de travail et membres de la haute direction en réponse à [l'Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale](#). Un Conseil de leadership a été établi afin de fournir une orientation stratégique et une supervision, et a rédigé une nouvelle stratégie en milieu de travail pour guider les efforts continus. De plus, un groupe de travail composé de représentants des employés a été créé pour veiller à ce que les voix des employés soient prises en compte dans les initiatives du ministère en matière de diversité et d'inclusion. À la fin de l'exercice 2024-2025, RCAANC et SAC ont conjointement élaboré le poste de coordonnateur des relations avec les employés noirs au sein du Secrétariat IDÉAR. Cette initiative s'inscrit dans les engagements plus larges de RCAANC en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, et est guidée par plusieurs cadres et recommandations, notamment l'appel à l'action du greffier, [l'étude de Dre Rachel Zellars sur la communauté des cadres noirs dans la fonction publique fédérale](#) (en anglais seulement), et [Plan d'action du gouvernement du Canada pour soutenir le personnel noir de la fonction publique](#).

En 2024-2025, le ministère a renforcé la diversité et l'inclusion dans ses pratiques d'embauche en mettant en œuvre les récentes modifications apportées à la [Loi sur l'emploi dans la fonction publique](#). Pour soutenir cette transition, des formations, des communications et des conseils adaptés ont été offerts aux gestionnaires d'embauche afin de les aider à concevoir des processus de recrutement exempts d'obstacles, équitables et inclusifs pour tous les candidats. De plus, des objectifs en matière de diversité, d'inclusion et de lutte contre le racisme ont été établis pour tous les cadres dans le cadre de leurs ententes de rendement, et le ministère a participé au Programme de développement du leadership Mosaic afin de favoriser l'accès aux postes de direction pour les groupes en quête d'équité.

Le partenariat avec SAC et le Secrétariat des employés autochtones a continué de développer des initiatives conjointes visant à contribuer au développement et à la rétention des employés autochtones au sein du ministère.

RCAANC a élaboré et publié son rapport d'étape de 2024 conformément au [Règlement canadien sur l'accessibilité](#). Le ministère a également amorcé l'élaboration d'un nouveau plan d'accessibilité triennal pour la période de 2026 à 2028. De plus, en tant que l'un des 9 ministères participant au Projet d'amélioration des mesures d'adaptation, RCAANC a apporté des améliorations afin de répondre aux besoins des employés nécessitant des mesures d'adaptation.

La capacité de suivi de la formation obligatoire dans le cadre de la Politique d'apprentissage sur la compétence culturelle autochtone a été renforcée. Un nouveau rapport sur l'achèvement de la formation obligatoire par les membres du personnel de RCAANC a été élaboré et sera partagé régulièrement tout au long de l'année, en lien avec le cycle de gestion du rendement. De plus, des communications ciblées tout au long du cycle ont mis l'accent sur l'importance de compléter 15 heures d'activités annuelles liées à la compétence culturelle autochtone.

Des progrès dans la mise en œuvre de la Politique de prévention du harcèlement et de la violence de RCAANC ont été réalisés grâce à la tenue de 4 séances de formation adaptées à la réalité du milieu de travail de RCAANC. Le Programme de premiers soins de la région de la capitale nationale a également été révisé afin d'assurer la conformité du ministère au Code canadien du travail.

RCAANC a concentré ses efforts sur l'appel à l'action du greffier visant à promouvoir les valeurs et l'éthique. Le ministère a sondé le personnel et mené des groupes de discussion internes afin de placer

les valeurs et l'éthique au cœur du dialogue actuel. De plus, un outil en ligne de déclaration de conflits d'intérêts a été lancé. RCAANC a également remis au greffier un rapport décrivant les mesures de mise en œuvre et les actions qui seront mises en place pour appuyer cette initiative.

En 2024-2025, RCAANC a poursuivi sa collaboration étroite avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) afin d'améliorer les processus de RH à la paye et de soutenir la modernisation de la rémunération. Les priorités clés comprenaient la mise en œuvre de l'initiative Actions unifiées pour la paye, l'élaboration de nouvelles normes internes de service en RH et d'une stratégie de communication visant à renforcer la qualité des données, ainsi que des efforts pour réduire les problèmes de paye à la source tout en améliorant l'efficacité globale des processus.

RCAANC a poursuivi la mise en œuvre de campagnes de communication publique coordonnées sur des priorités clés, en partenariat avec les communautés autochtones. En 2024-2025, le ministère a :

- entrepris et achevé la production d'une série de vidéos, en consultation avec les organisations autochtones nationales, mettant en vedette des conteurs autochtones qui mettent en lumière les vies et les expériences vécues des Premières Nations, des Inuit, des Métis et des partenaires de traités modernes. Ces vidéos appuieront une campagne d'éducation publique axée sur l'avancement de la réconciliation, qui sera lancée en 2025-2026.
- mis en œuvre une approche et une stratégie de communication élargies entre SAC et RCAANC afin de fournir des renseignements opportuns sur les feux de forêt survenant dans le Nord.
- mené une campagne organique avec la participation de l'ensemble du gouvernement pour partager des renseignements et des ressources sur l'histoire, les expériences vécues et les réalités actuelles des Premières Nations, des Inuit et des Métis dans le cadre du Mois national de l'histoire autochtone.

En 2024-2025, RCAANC a poursuivi l'amélioration de ses capacités en gestion de l'information, gestion des données et technologies de l'information (GI/GD/TI). Le ministère a modernisé ses solutions de GI/GD/TI, atténué les risques et renforcé sa capacité à respecter ses engagements. Les principales réalisations comprennent :

- La création d'un groupe de travail sur l'IA visant à promouvoir une adoption responsable de l'intelligence artificielle, notamment par la diffusion de pratiques exemplaires et de séances de sensibilisation aux risques. Le ministère a également participé à des groupes de travail et mené des projets pilotes sur des applications traditionnelles d'IA et des analyses prédictives afin d'explorer des solutions novatrices et d'améliorer la prise de décisions.
- La numérisation réussie de 2 878 boîtes de documents, représentant 57 560 dossiers de valeur opérationnelle et durable, améliorant ainsi l'accessibilité et l'efficacité dans le traitement des demandes d'accès à l'information, des processus informels et du soutien aux litiges.
- Le renforcement des éléments fondamentaux de la gouvernance et de la gestion des données, consolidant le cadre de gouvernance des données du ministère.
- La progression des initiatives d'analyse de données grâce à l'accès à EPIC 3.0, une plateforme unifiée offrant aux employés un accès fluide aux données, aux outils d'analyse et à l'intelligence d'affaires.
- L'exploitation du Centre de données d'entreprise, le référentiel de données faisant autorité, pour centraliser les données et permettre des analyses avancées, des perspectives exploitables et des rapports complets.
- La réduction du nombre d'applications patrimoniales et la rationalisation des opérations, entraînant des économies de coûts notables.

RCAANC a également continué de veiller à ce que les biens immobiliers soient gérés de manière durable et financièrement responsable. Le ministère a fait progresser la modernisation de ses bureaux afin de soutenir les priorités ministérielles et gouvernementales, ce qui comprenait des efforts continus pour relocaliser temporairement les employés et assurer la continuité des opérations tout au long du processus de modernisation.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 10 : Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus en ce qui a trait aux services internes pour l'exercice

Le tableau 10 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	161 994 044 \$	178 034 083 \$
Équivalents temps plein	522	540

La [section Finances de l'infographie de RCAANC dans l'InfoBase du GC](#) et la [section Personnel de l'infographie de RCAANC dans l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne son répertoire des programmes.

Marchés attribués à des entreprises autochtones

Chaque année, les ministères du gouvernement du Canada sont tenus d'attribuer au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones.

Résultats de RCAANC pour 2024-2025

Tableau 11 : Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones¹

Comme il est indiqué dans le tableau 11, RCAANC a attribué 4.55 % de la valeur totale de tous ses marchés à des entreprises autochtones au cours de l'exercice.

Indicateurs de rendement liés à l'attribution de marchés	Résultats 2024-2025
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones ² (A)	1 779 819,88 \$
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones et non autochtones ² (B)	39 096 805,07 \$
Valeur des exceptions approuvées par l'administrateur général/administratrice générale (C)	0 \$
Pourcentage de marchés attribués à des entreprises autochtones $[A / (B - C) \times 100]$	4.55 % ³

¹ Le terme « marché » désigne un accord contraignant portant sur l'acquisition d'un bien, d'un service ou d'une construction, à l'exclusion des baux immobiliers. Il comprend les avenants aux marchés et les marchés conclus au moyen de cartes d'achat d'une valeur supérieure à 10 000,00 \$.

² Aux fins de la cible d'un minimum de 5 %, les données présentées dans ce tableau reposent la définition d'une entreprise autochtone établie par Services aux Autochtones Canada, comme étant soit :

- une entreprise dont le propriétaire-exploitant est un Aîné, un conseil de bande ou un conseil tribal;
- une entreprise inscrite au [Répertoire des entreprises autochtones](#);
- une entreprise qui est inscrite à une liste d'entreprises bénéficiaires d'un traité moderne.

³ RCAANC a enregistré une augmentation nette de 15 millions de dollars de la valeur totale des contrats en 2024-2025 par rapport à 2023-2024. Toutefois, les contrats attribués aux entreprises autochtones ont diminué de 1 million de dollars, principalement en raison de réductions dans 2 contrats totalisant 550 000 \$. Selon la

Indicateurs de rendement liés à l'attribution de marchés	Résultats 2024-2025
méthodologie actuelle, certains contrats attribués par RCAANC sont exclus des totaux officiels; cependant, ils ont été inclus ci-dessous afin de fournir un contexte approprié.	

Au 31 mars 2025, la valeur totale des contrats traditionnels et des modifications attribués par RCAANC en 2024-2025 s'élevait à 39 millions de dollars. De ce montant, 1,78 million de dollars (4,55 %) ont été attribués à des fournisseurs autochtones pour une vaste gamme de services. Le calcul est basé sur la valeur totale des contrats et non sur les dépenses.

Bien que non officiellement reconnu dans le cadre de la politique d'approvisionnement auprès des Autochtones, l'approvisionnement autochtone de RCAANC issu de la composante d'avantages autochtones des contrats attribués dans le cadre du Programme des sites contaminés du Nord est significatif. Il s'agit généralement de sous-contrats attribués à des fournisseurs autochtones. Le suivi et la comptabilisation de ces contrats sont effectués sur une base annuelle de dépenses et non sous forme de montant global au moment de l'attribution du contrat. Étant donné que les exigences actuelles en matière de production de rapports stipulent que le montant doit être basé sur l'attribution du contrat, ce travail n'est pas officiellement inclus dans les résultats, mais devrait être reconnu comme une réalisation importante. Le Programme des sites contaminés du Nord comprend également une composante socioéconomique robuste qui prévoit des investissements importants dans l'emploi et la formation. Des travaux supplémentaires avec SAC seront nécessaires pour déterminer comment ces éléments pourraient être inclus.

La composante d'avantages autochtones du Programme des sites contaminés du Nord est estimée à 172,6 millions de dollars sur un total de 445 millions de dollars, ce qui représente une composante d'avantages autochtones de 39 %.

RCAANC demeure également engagé à respecter la politique sur tous les contrats attribués dans la région visée par le règlement du Nunavut, ayant attribué 8 contrats dans cette région en 2024–2025 pour un total de 1 421 932,38 \$.

Tout le personnel responsable de l'approvisionnement est bien formé sur les divers outils visant l'approvisionnement auprès des Autochtones, et le soutien à l'approvisionnement de RCAANC a activement participé à de nombreux groupes de travail et comités pour le développement continu de la politique et la production de rapports sur l'approvisionnement autochtone.

Dépenses et ressources humaines

Dans la présente section

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [Faits saillants des états financiers](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses prévues et réelles du ministère de 2022-2023 à 2027-2028.

Recentrer les dépenses gouvernementales

Dans le budget de 2023, le gouvernement s'est engagé à réduire ses dépenses de 14,1 milliards de dollars sur 5 ans à compter de 2023-2024, et de 4,1 milliards chaque année par la suite.

Dans le cadre du respect de cet engagement, RCAANC a identifié les réductions des dépenses suivantes :

- 2024-2025 : 15 745 357 \$
- 2025-2026 : 23 230 234 \$
- 2026-2027 et exercices suivants : 33 672 245 \$

Au cours de l'exercice 2024-2025, RCAANC s'est efforcé à réduire ses dépenses grâce aux mesures suivantes :

- Introduction d'efficacités opérationnelles;
- Réduction des dépenses ministérielles liées aux déplacements;
- Rationalisation des dépenses en services professionnels, en mettant l'accent sur le règlement des revendications et des ententes;
- Réduction des subventions et des contributions à la suite de discussions avec les partenaires, en ciblant les secteurs où les répercussions sur les communautés sont minimisées et/ou ceux où les fonds n'ont historiquement pas été entièrement utilisés.

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 11 : Dépenses réelles de 3 exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 11 montre l'argent que RCAANC a dépensé au cours de chacun des 3 derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2024-2025	Autorisations totales pouvant être utilisées pour 2024-2025	Dépenses réelles de 3 exercices (autorisations utilisées)
Relations Couronne-Autochtones	9 655 111 553 \$	16 494 797 325 \$	2022-2023 : 8 194 115 470 \$ 2023-2024 : 15 198 392 487 \$ 2024-2025 : 13 056 432 727 \$
Affaires du Nord	1 096 144 956 \$	1 265 817 852 \$	2022-2023 : 754 175 336 \$ 2023-2024 : 957 536 148 \$ 2024-2025 : 1 015 184 110 \$
Total partiel	10 751 256 509 \$	17 760 615 177 \$	2022-2023 : 8 948 290 806 \$ 2023-2024 : 16 155 928 635 \$ 2024-2025 : 14 071 616 837 \$
Services internes	161 994 044 \$	183 882 534 \$	2022-2023 : 184 290 233 \$ 2023-2024 : 194 677 920 \$ 2024-2025 : 178 034 083 \$
Total	10 913 250 553 \$	17 944 497 711 \$	2022-2023 : 9 132 581 039 \$ 2023-2024 : 16 350 606 555 \$ 2024-2025 : 14 249 650 920 \$

Analyse des autorisations totales disponibles pour 2024–2025 par rapport aux dépenses prévues et réelles de 2024–2025

Les autorisations totales disponibles pour RCAANC en 2024-2025 s'élèvent à 17 944 millions de dollars. Cela représente une augmentation de 7 031 millions de dollars (64 %) par rapport au montant des prévisions budgétaires principales de 2024-2025, qui était de 10 913 millions de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable à de nouveaux fonds et à des fonds reprogrammés fournis par les budgets supplémentaires pour les initiatives suivantes :

- Fonds reprogrammés pour les demandes d'indemnisation liées aux avantages agricoles (1 768 millions de dollars)
- Fonds reprogrammés pour le règlement des revendications particulières (1 460 millions de dollars)
- Nouveaux fonds et fonds reprogrammés pour le règlement des écoles fédérales indiennes de jour (McLean) (1 433 millions de dollars)
- Nouveaux fonds pour les revendications liées aux terres (533 millions de dollars)
- Nouveaux fonds pour le règlement des revendications historiques (448 millions de dollars)

L'écart de 3 695 millions de dollars entre les autorisations totales disponibles de RCAANC pour 2024-2025 (17 944 millions de dollars) et les dépenses réelles de 2024-2025 (14 250 millions de dollars) est principalement dû au report de fonds pour des initiatives ciblées. Cela inclut notamment les fonds liés à la négociation et au règlement des revendications particulières et aux résultats des litiges, qui dépendent de facteurs échappant au contrôle du ministère. Le report de ces fonds est conforme au volume de revendications reçues et aux échéanciers de paiement prévus pour les règlements suivants :

- Règlement des revendications particulières (1 119 millions de dollars)
- Règlement des écoles fédérales indiennes de jour (McLean) (771 millions de dollars)
- Litige concernant les foyers indiens fédéraux (Percival) (555 millions de dollars)
- Demandes d'indemnisation liées aux avantages agricoles (443 millions de dollars)
- Compensation liée aux paiements d'annuités passés avec les Premières Nations du Traité 8 (393 millions de dollars)

Analyse des dépenses des 3 dernières années

Les dépenses réelles de RCAANC pour 2024-2025 se sont élevées à 14 250 millions de dollars, soit une diminution de 2 101 millions de dollars (13 %) par rapport aux dépenses réelles de 2023-2024, qui étaient de 16 351 millions de dollars. Cette diminution est principalement attribuable à une réduction du financement des initiatives suivantes :

- Règlement Restoule (-5 000 millions de dollars)
- Accord de règlement de la classe des bandes Gottfriedson (-2 820 millions de dollars)

Ces diminutions ont été partiellement compensées par une augmentation du financement pour :

- Demandes d'indemnisation liées aux avantages agricoles (4 636 millions de dollars)
- Revendications liées aux terres (520 millions de dollars)
- Règlement des revendications historiques (448 millions de dollars)
- Paiements liés à l'Accord de la Baie James et du Nord québécois et à l'Accord du Nord-Est du Québec (230,7 millions de dollars)

Voir le [Rapport sur les résultats ministériels de 2023-2024](#) pour plus de détails sur les écarts entre les dépenses réelles d'une année à l'autre entre 2022-2023 et 2023-2024.

La section Finances de [l'infographie pour RCAANC sur l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents.

Tableau 12 : Dépenses prévues au cours des 3 prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 12 présente les dépenses prévues de RCAANC au cours de 3 prochains exercices relativement à ses responsabilités essentielles et à ses services internes.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Relations Couronne-Autochtones	11 587 930 891 \$	6 351 320 056 \$	4 366 595 780 \$
Affaires du Nord	1 308 752 728 \$	1 265 306 993 \$	1 034 709 565 \$
Total partiel	12 896 683 619 \$	7 616 627 049 \$	5 401 305 345 \$
Services internes	143 617 563 \$	139 292 055 \$	137 067 530 \$
Total	13 040 301 182 \$	7 755 919 104 \$	5 538 372 875 \$

Contrairement aux ministères bénéficiant d'un financement stable et continu, une part importante du financement de RCAANC est de nature temporaire et doit être renouvelée périodiquement. Les futurs budgets fédéraux détermineront le renouvellement de ce financement.

Analyse des dépenses pour les trois prochaines années

Pour la période de 2025–2026 à 2026–2027, les dépenses devraient diminuer de 13 040 millions de dollars à 7 756 millions de dollars. Cette baisse de 5 284 millions de dollars est principalement attribuable à une réduction du financement des initiatives suivantes :

- Revendications d'annuités du traité Whitesand/Robinson-Supérieur (-1 820 millions de dollars)
- Règlement des revendications particulières (-1 576 millions de dollars)
- Revendications liées aux terres et règlements de litiges (-1 626 millions de dollars)

Pour la période de 2026–2027 à 2027–2028, les dépenses devraient diminuer de 7 756 millions de dollars à 5 538 millions de dollars. Cette baisse de 2 218 millions de dollars est principalement attribuable à une réduction du financement des initiatives suivantes :

- Revendications d'indemnisation liées aux avantages agricoles (-1 000 millions de dollars)
- Compensation liée aux paiements d'annuités passés avec les Premières Nations du Traité 8 (-593 millions de dollars)
- Litige concernant les hôpitaux indiens fédéraux (Hardy) (-224 millions de dollars)
- Programme de remise en état des mines abandonnées dans le Nord (-132 millions de dollars)

La section Finances de [l'infographie pour RCAANC](#) sur l'InfoBase du GC présente des renseignements financiers plus détaillés liés à des exercices futurs.

Tableau 13 : Résumé budgétaire des dépenses brutes réelles et des dépenses nettes prévues (en dollars)

Le tableau 13 fait le rapprochement des dépenses brutes prévues et des dépenses nettes pour 2024-2025.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses brutes réelles 2024-2025	Revenus réels affectés aux dépenses 2024-2025	Dépenses nettes réelles (autorisations utilisées) 2024-2025
Relations Couronne-Autochtones	13 056 432 727 \$	0 \$	13 056 432 727 \$
Affaires du Nord	1 015 184 110 \$	0 \$	1 015 184 110 \$
Total partiel	14 071 616 837 \$	0 \$	14 071 616 837 \$
Services internes	186 902 289 \$	8 868 206 \$	178 034 083 \$
Total	14 258 519 126 \$	8 868 206 \$	14 249 650 920 \$

Analyse du résumé budgétaire des dépenses brutes réelles et des dépenses nettes prévues

Les revenus nets des dépenses dans le tableau ci-dessus concernent la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. RCAANC fournit des services de soutien internes à un autre ministère, notamment des services d'audit et juridiques, la gestion de la correspondance et des services de production de rapports, ainsi que des services d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

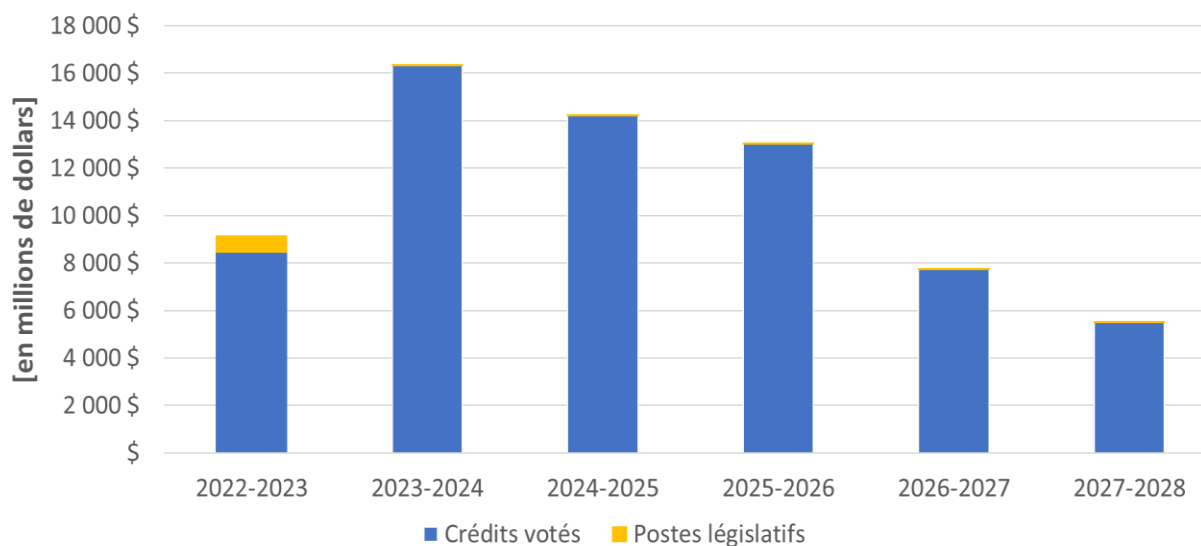
La section Finances de [l'infographie pour RCAANC](#) sur l'InfoBase du GC présente des renseignements sur l'harmonisation des dépenses de RCAANC avec les dépenses et les activités du gouvernement du Canada.

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif du ministère par rapport à ses responsabilités essentielles et à ses services internes. Consultez la [page sur les Budgets et dépenses du gouvernement du Canada](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur les autorisations de financement.

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de 6 exercices

Le graphique 1 résume le financement voté et législatif du ministère pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.



Le graphique 1 comprend les renseignements qui suivent dans un graphique à barres :

Exercice	Postes législatifs	Crédits votés	Total
2022-2023	655	8 478	9 133
2023-2024	41	16 310	16 351
2024-2025	54	14 196	14 250
2025-2026	37	13 003	13 040
2026-2027	31	7 725	7 756
2027-2028	28	5 510	5 538

Note : Tous les montants sont exprimés en millions de dollars.

Ce graphique à barres illustre les dépenses réelles votées et législatives de 2022–2023 à 2024–2025 ainsi que les dépenses prévues de 2025–2026 à 2027–2028 :

- En 2022-2023, les dépenses réelles totales se sont élevées à 9 133 millions de dollars. De ce montant, 8 478 millions de dollars représentent des crédits votées et 655 millions de dollars de postes législatifs.
- En 2023-2024, les dépenses réelles totales se sont élevées à 16 351 millions de dollars. De ce montant, 16 310 millions de dollars représentent des crédits votées et 41 millions de dollars de postes législatifs.
- En 2024-2025, les dépenses prévues totales sont de 14 250 millions de dollars. De ce montant, 14 196 millions de dollars représentent des crédits votées et 54 millions de dollars de postes législatifs.
- En 2025-2026, les dépenses prévues totales sont de 13 040 millions de dollars. De ce montant, 13 003 millions de dollars représentent des crédits votées et 37 millions de dollars de postes législatifs.
- En 2026-2027, les dépenses prévues totales sont de 7 756 millions de dollars. De ce montant, 7 725 millions de dollars représentent des crédits votées et 31 millions de dollars de postes législatifs.
- En 2027-2028, les dépenses prévues totales sont de 5 538 millions de dollars. De ce montant, 5 510 millions de dollars représentent des crédits votées et 28 millions de dollars de postes législatifs.

Analyse du financement législatif et voté pour une période de 6 exercices

L'analyse des écarts entre les dépenses réelles et les dépenses prévues est présentée dans la section sommaire du rendement budgétaire.

Consultez les [Comptes publics du Canada](#) pour en savoir plus sur les dépenses votées et législatives de RCAANC.

Faits saillants des états financiers

Voici les [états financiers](#) (non audités) de RCAANC pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

Tableau 14 : État condensé des résultats (audité ou non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 (en dollars)

Le tableau 14 résume les charges et les revenus pour 2024-2025 qui affectent le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Renseignements financiers*	Résultats réels 2024-2025	Résultats prévus 2024-2025	Différence (réels moins prévus)
Total des charges	12 711 046 375	5 304 283 157	7 406 763 218
Total des revenus	(8 868 206)	(20 219 050)	11 350 844
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	12 702 178 169	5 284 064 107	7 418 114 062

*Les totaux peuvent ne pas correspondre ou s'additionner aux états financiers en raison de l'arrondissement.

Analyse des dépenses et des revenus pour 2024–2025

Les dépenses prévues sont fondées sur le Budget principal des dépenses de 2024–2025, ajusté en fonction des charges à payer anticipées. L'écart de 7 407 millions de dollars entre les dépenses réelles et les dépenses prévues pour 2024–2025 s'explique en partie par les dépenses supplémentaires autorisées

dans le cadre du processus des budgets supplémentaires de 2024–2025, et en partie par des ajustements importants aux provisions pour passifs éventuels, selon le rythme des négociations de revendications.

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2024-2025 proviennent de [l'état des résultats prospectif et les notes de 2024-2025](#) de RCAANC.

Tableau 15 : État condensé des résultats (audité ou non audité) pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025

Le tableau 15 résume les charges et les revenus réels et montre le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts.

Renseignements financiers*	Résultats réels 2024-2025	Résultats réels 2023-2024	Différence (2024-2025 moins 2023-2024)
Total des charges	12 711 046 375	20 982 357 122	(8 271 310 747)
Total des revenus	(8 868 206)	(36 431 584)	27 563 378
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	12 702 178 169	20 945 925 538	(8 243 747 369)

*Les totaux peuvent ne pas correspondre ou s'additionner aux états financiers en raison de l'arrondissement.

Analyse des écarts entre les dépenses et les revenus de 2023–2024 et 2024–2025

Dépenses : Les dépenses totales se sont élevées à 12 711 millions de dollars en 2024–2025, dont 9 383 millions de dollars liées aux revendications territoriales spécifiques, particulières et globales, 2 352 millions de dollars en paiements versés aux Premières Nations, et 643 millions de dollars en services professionnels. Cela a été compensé par une diminution de 1 481 millions de dollars des dépenses liées aux litiges.

Revenus : Les revenus de 2024–2025 se sont élevés à 9 millions de dollars, principalement liés à la prestation de services internes partagés à SAC.

Changements importants : La diminution de 8 271 millions de dollars des dépenses réelles d'une année à l'autre est principalement attribuable à la baisse des dépenses liées aux litiges (12 101 millions de dollars) et aux paiements de transfert versés aux Premières Nations (98 millions de dollars), compensée par une augmentation des provisions pour les revendications territoriales spécifiques, particulières et globales (3 258 millions de dollars). La diminution de 27 563 millions de dollars des revenus s'explique par le fait que RCAANC n'offre plus de services en ressources humaines à SAC.

Tableau 16 : État condensé de la situation financière (audité ou non audité) au 31 mars 2025 (en dollars)

Le tableau 16 fournit un résumé des montants que le ministère doit ou doit dépenser (passifs) et de ses ressources disponibles (actifs), ce qui aide à déterminer la capacité du ministère à mettre en œuvre des programmes et des services.

Renseignements financiers*	Exercice en cours (2024-2025)	Exercice précédent (2023-2024)	Différence (2024-2025 moins 2023-2024)
Total des passifs nets	(61 562 228 634)	(62 580 162 069)	1 017 933 435
Total des actifs financiers nets	1 481 624 207	922 819 958	558 804 249
Dette nette du ministère	(60 080 604 427)	(61 657 342 111)	1 576 737 684

Renseignements financiers*	Exercice en cours (2024-2025)	Exercice précédent (2023-2024)	Différence (2024-2025 moins 2023-2024)
Total des actifs non financiers	45 803 963	47 924 206	(2 120 243)
Situation financière nette du ministère	(60 034 800 464)	(61 609 417 904)	1 574 617 440

*Les totaux peuvent ne pas correspondre ou s'additionner aux états financiers en raison de l'arrondissement.

Analyse des passifs et des actifs du ministère depuis le dernier exercice financier

Passifs : Les passifs nets totaux s'élevaient à 61 562 millions de dollars à la fin de l'exercice 2024–2025. La provision pour les passifs éventuels liés aux revendications et aux litiges représente la plus grande part des passifs, soit 51 461 millions de dollars (84 %). Les autres passifs importants comprennent les passifs environnementaux de 6 447 millions de dollars (10 %) et les créiteurs et charges à payer de 3 620 millions de dollars (6 %).

Actifs : Les actifs financiers nets totaux à la fin de l'exercice 2024–2025 s'élevaient à 1 482 millions de dollars, incluant le montant à recevoir du Trésor public consolidé de 1 444 millions de dollars (97 %). Les actifs non financiers totaux comprennent des immobilisations corporelles de 8 millions de dollars et des terrains détenus en vue de règlements de revendications futures d'une valeur de 38 millions de dollars.

Changements importants : La variation de 1 575 millions de dollars de la situation financière nette du ministère est principalement attribuable à une diminution des passifs éventuels de 1 875 millions de dollars et à une augmentation du montant à recevoir du Trésor public consolidé de 558 millions de dollars, compensées par une augmentation de 629 millions de dollars des créiteurs et charges à payer et une augmentation de 235 millions de dollars des passifs environnementaux.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du ministère pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.

Tableau 17 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 17 présente un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, qui sont associées aux responsabilités essentielles et aux services internes de RCAANC pour les 3 derniers exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2022-2023	Équivalents temps plein réels 2023-2024	Équivalents temps plein réels 2024-2025
Relations Couronne-Autochtones	863	959	992
Affaires du Nord	370	365	399
Total partiel	1 233	1 324	1 391
Services internes	842	861	540
Total	2 075	2 185	1 931

Analyse des ressources humaines des 3 derniers exercices

L'augmentation de 110 équivalents temps plein entre 2022-2023 et 2023-2024 reflète principalement un financement accru pour :

- la mise en œuvre du cadre fédéral visant à remédier aux séquelles des pensionnats autochtones

- la stabilisation des services internes
- la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*

La diminution de 254 équivalents temps plein entre 2023-2024 et 2024-2025 est due au transfert à SAC à la suite de la dissolution des services partagés en gestion des ressources humaines.

Tableau 18 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 18 présente les équivalents temps plein prévus pour les responsabilités essentielles et les services internes de RCAANC au cours des 3 prochains exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein prévus en 2025-2026	Équivalents temps plein prévus en 2026-2027	Équivalents temps plein prévus en 2027-2028
Relations Couronne-Autochtones	949	821	803
Affaires du Nord	383	375	370
Total partiel	1 332	1 196	1 173
Services internes	530	514	510
Total	1 862	1 710	1 683

Analyse des ressources humaines pour les 3 prochains exercices

La diminution de 69 équivalents temps plein entre 2024-2025 et 2025-2026 reflète principalement l'élimination du financement pour :

- la *loi sur les services à l'enfance et à la famille* de la Première Nation Cowessess
- les projets d'infrastructure autochtones
- le cadre fédéral visant à remédier aux séquelles des pensionnats autochtones

La diminution de 152 équivalents temps plein entre 2025-2026 et 2026-2027 est due à l'élimination du financement pour :

- l'avancement du droit à l'autodétermination
- la mise en œuvre continue des appels à l'action 74 à 76 de la Commission de vérité et réconciliation

La diminution de 27 équivalents temps plein entre 2026-2027 et 2027-2028 reflète l'élimination du financement pour :

- le logement des Premières Nations, des Inuits et des Métis autonomes et visés par des traités modernes
- le soutien à l'élaboration d'un Plan d'action national pour éliminer la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de RCAANC :

- [Détails sur les programmes de paiement de transfert](#)
- [Analyse comparative entre les sexes plus](#)
- Initiatives horizontales

- [Nutrition Nord Canada](#)
- [Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord](#) (Rapport de clôture)
- [Les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées](#)
- [Mise en œuvre du Cadre fédéral pour remédier aux séquelles des pensionnats](#)
- [Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes](#)
- [Efficacité de la réglementation et de la délivrance des permis pour les projets de croissance propre](#)

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#). Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Renseignements ministériels

Profil du ministère

Ministres de tutelle : l'honorable Rebecca Alty (ministre des Relations Couronne-Autochtones) et l'honorable Rebecca Chartrand (ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique et ministre responsable de l'Agence canadienne de développement économique du Nord)

Administratrice générale : Valerie Gideon, Sous-ministre, Relations-Couronne-Autochtones et Affaires du Nord

Portefeuille ministériel : Ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord

Instruments habilitants : [Loi sur le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, L.C. 2019, ch. 29, art. 337](#)

Année d'incorporation ou de création : 15 juillet 2019

Coordonnées de l'organisation

Numéro de téléphone : 1-800-567-9604

Numéro de télécopieur : 1-866-817-3977

Adresse courriel :

- Demandes de renseignements statistiques et généraux et distribution des publications : infopubs@sac-isc.gc.ca
- Demandes provenant des médias (communications) : RCAANC.media.CIRNAC@sac-isc.gc.ca
- Bibliothèque ministérielle : hqlibraryreference@sac-isc.gc.ca

Site(s) Web : <https://www.canada.ca/fr/relations-couronne-autochtones-affaires-nord.html>

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique qui aide à comprendre les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives sur différentes personnes. Le fait d'appliquer l'ACS Plus aux politiques, aux programmes et aux initiatives permet de déterminer les différents besoins des personnes touchées, les façons d'être plus réceptif et inclusif ainsi que les méthodes permettant de prévoir et d'atténuer les obstacles potentiels à l'accès ou au bénéfice de l'initiative. L'ACS Plus va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour prendre en compte d'autres facteurs tels que l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Objectif quantitatif ou qualitatif, mesurable, qu'un ministère, un programme ou une initiative envisage d'atteindre dans un délai déterminé.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital, paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers ainsi que paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Dépenses et recettes nettes liées aux prêts, aux placements et aux avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

Entreprise autochtone (Indigenous business)

Dans le cas d'un rapport sur les résultats ministériels, il s'agit de toute entité qui répond aux critères de Services aux Autochtones Canada, à savoir être détenue et gérée par des aînés, des conseils de bande et

des conseils tribaux, être inscrite dans le [Répertoire des entreprises autochtones](#) ou être inscrite sur une liste d'entreprises bénéficiaires de traités modernes.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne dans un budget ministériel. Le calcul d'un équivalent temps plein correspond au nombre des heures de travail d'un employé divisé par le nombre d'heures d'une semaine de travail à temps plein d'un employeur. Par exemple, un employé qui travaille 20 heures pendant une semaine de travail normale de 40 heures représente un équivalent temps plein de 0,5.

indicateur de rendement (performance indicator)

Mesure qualitative ou quantitative qui évalue les progrès réalisés en vue d'atteindre un résultat au niveau d'un ministère ou d'un programme, ou les produits ou résultats attendus d'un programme, d'une politique ou d'une initiative.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative ou qualitative qui évalue les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Un programme, un projet ou une autre initiative dans le cadre desquels 2 ou plusieurs ministères fédéraux reçoivent des fonds pour travailler conjointement pour atteindre un résultat commun généralement lié à une priorité gouvernementale, et dans le cadre duquel les ministres concernés conviennent de le désigner comme horizontal. Des exigences particulières en matière de rapports doivent être respectées, notamment celle imposée au ministère responsable de rendre compte des résultats ministériels et des dépenses regroupés.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend respecter ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Rapport qui décrit les activités prévues et le rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires au cours d'une période de 3 ans. Les plans ministériels sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Plan, projet ou activité sur lequel un ministère met l'accent et dont il rendra compte au cours d'une période de planification particulière. Il s'agit de ce qui importe le plus ou ce qui doit être réalisé en premier en vue d'obtenir les résultats ministériels attendus.

priorités pangouvernementales (government priorities)

Dans le rapport sur les résultats ministériels de 2024-2025, les priorités du gouvernement sont les thèmes généraux qui définissent le programme du gouvernement comme il a été annoncé dans le [discours du Trône de 2021](#).

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des 2, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Ce qu'un ministère a fait en utilisant ses ressources pour atteindre ses résultats, dans quelle mesure ces résultats correspondent aux objectifs du ministère et dans quelle mesure les leçons apprises ont été déterminées.

répertoire des programmes (program Inventory)

Une liste qui recense tous les programmes du ministère et les ressources qui contribuent à l'exercice des responsabilités essentielles du ministère et à la réalisation de ses résultats.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les résultats ministériels énumérés pour une responsabilité essentielle correspondent aux résultats que le ministère cherche à obtenir ou sur lesquels il souhaite exercer une influence.

résultat (result)

Un résultat ou un produit lié aux activités d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative.

résultat ministériel (departmental result)

Résultat de haut niveau lié aux responsabilités essentielles d'un ministère.